



## Pourquoi un référentiel de durabilité des systèmes alimentaires (alternatifs) ?

À Bruxelles comme ailleurs en Europe et dans le monde, de nombreux projets d'alimentation durable et alternative voient le jour. On parle de plus en plus d'alimentation durable et de transition vers un système alimentaire plus durable et résilient. Les politiques et les administrations commencent à s'intéresser un peu à la question alimentaire. C'est le cas à Bruxelles, avec la stratégie Good Food.

### La logique à trois niveaux du référentiel

Les **principes** constituent les objectifs de durabilité à atteindre. Ces principes sont théoriques, mais ancrés dans les réalités quotidiennes et les valeurs des partenaires du projet CosyFood. Le caractère normatif, orientés, parfois radical du référentiel est tout à fait assumé. Il s'agit, avec le projet, de construire le socle d'une évaluation qui se veut au plus près des préoccupations des acteurs concernés.

Les **critères** sont les conditions de respect des principes. Nous avons retenus deux types de conditions de respect des principes : des performances à atteindre et des pratiques à mettre en œuvre. Ces deux types de critères permettent une autoévaluation de l'état de durabilité conjugué à une autoévaluation des pratiques concrètes mises en œuvre. Les critères de durabilité, qu'ils soient « performance » ou « pratiques » peuvent être des conditions de respect de plusieurs principes. De même, certaines pratiques permettent d'atteindre le seuil de plusieurs performances. Les influences multiples entre un critère et plusieurs principes et entre une pratique et plusieurs performances illustrent la complexité et la nature transversale de la durabilité. Les relations entre les éléments du référentiel sont à ce stade des hypothèses que nous n'avons pas systématiquement vérifiées. Nous vous invitons d'ailleurs à réfléchir et à établir vous-même des relations d'interdépendance entre les principes et critères, sur base de notre proposition de référentiel et selon votre expérience. Vous constaterez que cet exercice de réflexion peut déjà être vecteur d'actions au sein de votre contexte.

Enfin, les **indicateurs** initient le passage du référentiel – à l'outil d'évaluation. Les indicateurs définis ne vous sont pas présentés ici. Pour chaque indicateur, des seuils sont proposés. Ces seuils se définissent comme des guides à l'interprétation. Trois couleurs – vert, jaune, rouge – indiquent dans quelle mesure le système ou le projet évalué s'aligne sur la vision véhiculée par le référentiel.

Le référentiel a aussi pour objectif de générer cette contestation dans d'autres contextes, et se présente comme une référence solide mais qui n'est pas figée. Davantage que comme un produit définitif, nous vous conseillons d'accueillir le contenu de ce référentiel comme une proposition. C'est pourquoi, les principes, critères et indicateurs de durabilité vous sont présentés de façon ouverte. Ils pourront vous apparaître plus ou moins pertinents selon votre propre expérience et votre propre connaissance de la thématique. A vous d'en juger, d'une certaine façon.

Finalement, ce référentiel est une invitation à la réflexion. Sur base du contenu du référentiel, nous vous invitons à appliquer à votre propre projet les questionnements et réflexions auxquels il invite. Quels échos les principes et critères de durabilité proposés génèrent-ils au sein de votre projet, de votre situation personnelle ? Les éléments à analyser sont-ils appropriés à cette situation propre ? Si non, comment les adapter ?

Mais la durabilité d'un système alimentaire, c'est quoi ?

Qu'est-ce que cela implique concrètement

dans la pratique pour une filière de distribution et l'ensemble des acteurs qui y sont impliqués ?

Quelles sont les questions à se poser et les réflexions à engager pour appréhender la durabilité ?

### Le projet CosyFood ?

Ce projet réunit trois alternatives de distribution alimentaires bruxelloises (Réseau des Gasap, Färm et La Ruhe de Forest – La Vivrière) et un centre de recherche de l'Université Libre de Bruxelles (ULB/IGEAT).

Le projet CosyFood vise à interroger la durabilité de ces alternatives alimentaires et la façon de l'évaluer à travers la construction d'outils d'évaluations. Il est né de la volonté des trois alternatives impliquées de mieux connaître leurs pratiques en termes de durabilité et de les améliorer, mais aussi de comprendre leur impact sur les acteurs avec qui ils travaillent, et par là faire émerger des pistes de soutien et d'amélioration plus fortes et efficaces.

Le projet est financé par Innoviris (Institut bruxellois pour la recherche et l'innovation) pour une durée de trois ans et demie (2016-2019).

Pour plus d'informations : <http://www.cocreate.brussels/-CosyFood->

L'objectif du référentiel de durabilité CosyFood est de proposer un appui pour la réflexion sur cette thématique et de lister des balises pour répondre à ces questions. Il s'agit d'une proposition comprenant un large ensemble d'éléments qu'il semblerait nécessaire d'aborder lorsqu'il est question de durabilité pour une filière alimentaire.

Le référentiel qui est ici présenté est le fruit de deux années de co-création entre quatre partenaires d'un projet de recherche, le projet CosyFood (voir encadré ci-contre). Cette expérimentation a permis de cerner la complexité de la notion de durabilité, sa nature transversale et multidimensionnelle, mais aussi son caractère évolutif et contesté, selon les contextes et les publics. Le résultat obtenu est une photo à un temps *t* du consensus établi entre les partenaires du projet. Il a une valeur de référence, mais pas une valeur absolue. Dans le cadre du projet, ce référentiel a servi de base pour construire des outils plus concrets, et pour servir d'appui à une évaluation à grande échelle de la durabilité des trois filières alimentaires impliquées.

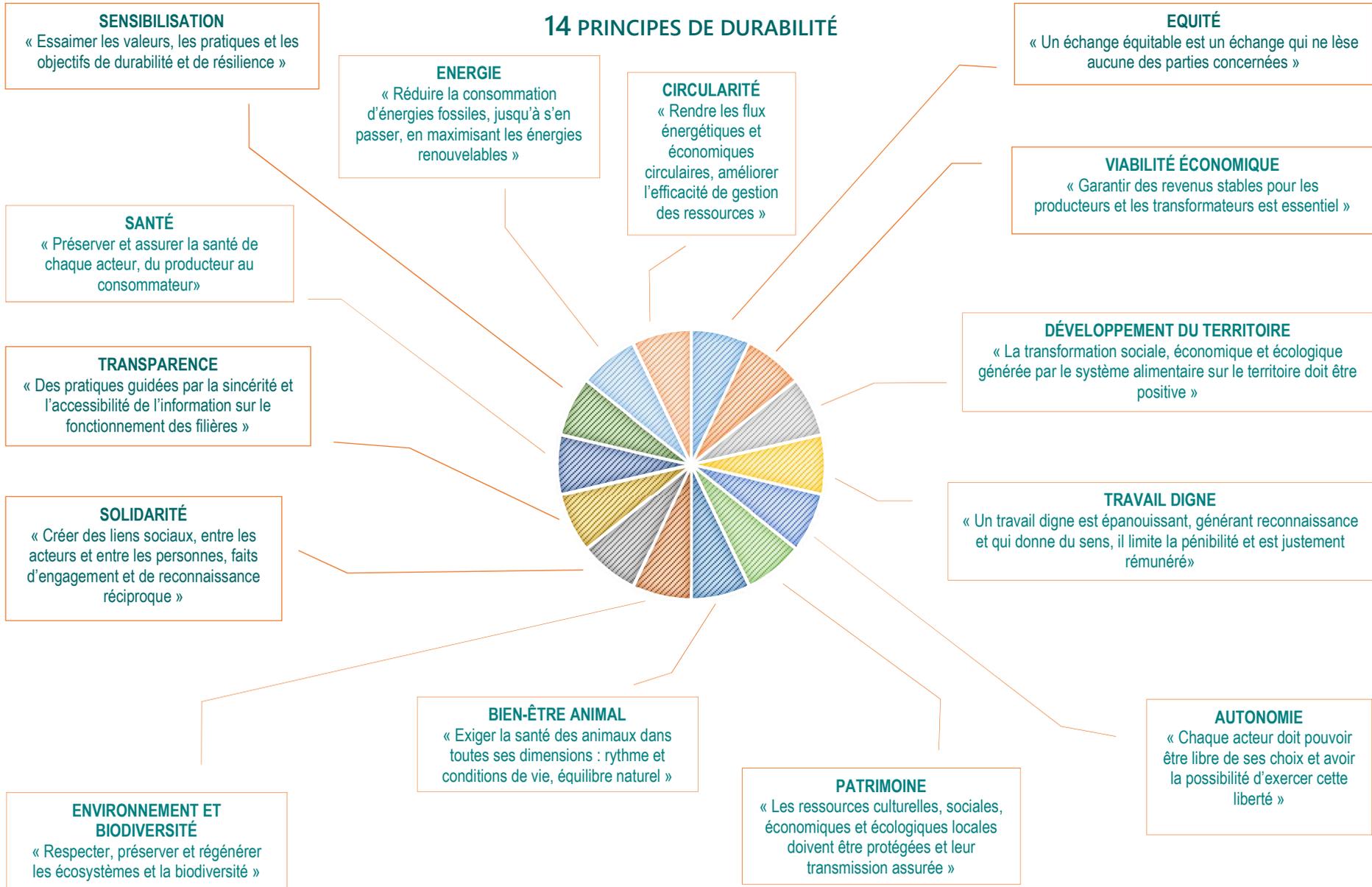
La durabilité est un concept contesté. Nous avons expérimenté ensemble cette contestation, pour nous mettre d'accord sur un ensemble d'éléments. Ce socle commun est le cœur du projet CosyFood : il constitue la référence à partir de laquelle chacun des partenaires du projet a développé des outils visant à améliorer la durabilité de ses pratiques.

Le référentiel a aussi pour objectif de générer cette contestation dans d'autres contextes, et se présente comme une référence solide mais qui n'est pas figée. Davantage que comme un produit définitif, nous vous conseillons d'accueillir le contenu de ce référentiel comme une proposition. C'est pourquoi, les principes, critères et indicateurs de durabilité vous sont présentés de façon ouverte. Ils pourront vous apparaître plus ou moins pertinents selon votre propre expérience et votre propre connaissance de la thématique. A vous d'en juger, d'une certaine façon.

Finalement, ce référentiel est une invitation à la réflexion. Sur base du contenu du référentiel, nous vous invitons à appliquer à votre propre projet les questionnements et réflexions auxquels il invite. Quels échos les principes et critères de durabilité proposés génèrent-ils au sein de votre projet, de votre situation personnelle ? Les éléments à analyser sont-ils appropriés à cette situation propre ? Si non, comment les adapter ?



## 14 PRINCIPES DE DURABILITÉ



## Principe 1 – Équité

## Le système se fonde sur des échanges équitables

Pour respecter ce principe, il faut veiller à être performant pour ...

### Critère 1 - Le niveau d'équité de la répartition de la valeur ajoutée

/ Faire évaluer par les parties prenantes l'équité des prix au sein du système de distribution (ind1) permet de juger si le système permet de garantir une répartition équilibrée de la création de richesse le long de la chaîne de distribution, et d'éviter qu'un des acteurs s'octroie une marge trop importante par rapport aux autres acteurs

### Critère 2 - Le niveau d'engagement entre les acteurs

/ Mesurer la proportion des fournisseurs impliqués dans une relation à long terme avec l'acteur de distribution (ind2) permet de juger si les partenariats sont stables et inscrits dans une temporalité longue

### Critère 3 - La qualité des dynamiques de concurrence

/ Faire évaluer par les fournisseurs (producteurs, transformateurs, grossistes) leur satisfaction des vis-à-vis de la gestion de la concurrence par le distributeur (ind3) permet d'interroger la façon dont la concurrence est gérée au sein du système de distribution, c'est-à-dire quels choix sont posés à cet égard et comment la mise en œuvre de ces choix est vécue par les différents acteurs en présence

### Critère 4 - La rentabilité des activités de chacun des acteurs

/ Observer le résultat opérationnel par ETP (EBITDA) (ind4) permet de juger si chacun des acteurs économiques au sein du système peut y développer une activité à l'équilibre et rémunératrice pour les travailleurs

### Critère 8 - Le niveau de rémunération des travailleurs

/ Mesurer le pourcentage de travailleurs qui gagnent le salaire minimum vital (en termes absolu) au sein des entités du système (ind8) permet de savoir si une qualité de vie est assurée aux travailleurs au sein du système

### Critère 9 - Le niveau d'équité de la rémunération au sein des structures du système

/ Mesurer le rapport entre le salaire mensuel net du travailleur le moins bien payé et celui du travailleur le mieux payé (ind9) permet de juger de l'équité salariale entre les travailleurs au sein des entreprises

### Critère 14 - Le niveau de participation des parties prenantes (producteurs, transformateurs, consommateurs)

/ Faire évaluer par les parties prenantes leur satisfaction quant au niveau de pouvoir liés au fonctionnement du système de distribution (ind14) permet de juger si l'aspect participatif du fonctionnement du système de distribution est effectif

### Critère 20 - La qualité des liens entre acteurs

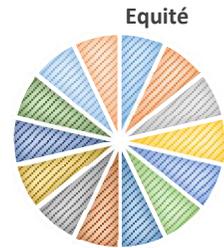
/ Faire évaluer par les parties prenantes le niveau de confiance des acteurs quant à la relation avec le distributeur/facilitateur (ind20) donne un aperçu de la qualité des liens pouvant donner au système une solidarité sociale et relationnelle permettant de faire face aux défis économiques, écologiques et sociaux que pourraient connaître les acteurs des systèmes

### Critère 22 - Le niveau de reconnaissance du travail et des produits du producteur

/ Ce Faire évaluer par les producteurs leur satisfaction par rapport à la reconnaissance de leur travail et de leurs produits par les acteurs du circuit de distribution (ind22) juge si leur travail est apprécié à sa juste valeur et source de satisfaction

### Critère 23 - Le niveau de traçabilité des produits

/ Faire évaluer par les consommateurs leur satisfaction par rapport au niveau de transparence (ind23) juge si le système permet de conserver une information précise sur la qualité des produits et les modes de production



« Un échange équitable est un échange qui ne lèse aucune des parties concernées »

Quelles seraient les relations d'interdépendances entre ces critères ? Quelles pratiques influencent quelles performances ? Dans ma situation/mon projet, comment j'évaluerais ces performances ? Quels critères sont déjà importants pour le développement de mon projet ? Lesquels sont en dehors de ma zone de contrôle ?

Pour atteindre ce principe, il faut veiller à mettre en pratique...

### Critère 29 - La négociation des termes de l'échange

/ Les pratiques au sein du système doivent garantir au producteur/fournisseur la liberté de fixer ses prix (ind29) et de fixer ces prix sur base de ses coûts de production (ind30), d'être payé dans des délais raisonnables (ind31) et idéalement payé à l'avance, ou encore de ne pas être victime de pratiques déloyales (ind32)

### Critère 30 - Le nombre, la fonction et la plus-value/le rôle des acteurs le long du système

/ Le fonctionnement du système doit limiter le nombre d'intermédiaire (ind33) et maximiser le chiffre d'affaires de produits en vente directe ou circuit court (1 seul intermédiaire) (ind34)

### Critère 31 - La gestion de la mise en concurrence

/ Les modalités des engagements entre les acteurs sont de longue durée, formels et portent si possible sur des quantités (ind35) et les pratiques liées aux choix des producteurs et du nombre de producteurs par type de produit doivent être justifiées (ind36)

### Critère 34 - Le respect de la législation du travail

/ Au sein du système et des entités, l'ensemble des heures prestées doivent être couvertes par un contrat (ind40) et éviter toute infraction à la législation sur les règlements de travail, les jours de repos, la discrimination à l'embauche etc. (ind41)

### Critère 35 - Les caractéristiques des contrats de travail

/ Les contrats de travaux offerts par les entités du système évitent les contrats précaires forcés, comme les temps partiels (ind42) et offrent des jours de repos (ind43)

### Critère 39 - L'implication et l'engagement des parties prenantes (producteurs, transformateurs, consommateurs)

/ L'acteur de distribution implique ses parties prenantes via des processus décisionnels participatifs et/ou coopératifs (ind55) et assure un niveau de niveau de pouvoir formel pour ces parties prenantes (ind56)

### Critère 41 - La taille des entités

/ Le système est composé d'entités à taille humaine, qui favorisent l'intensivité en main d'œuvre plutôt que les machines (ind59) et les investissements (ind60), qui travaillent de façon artisanale (ind61)

## Principe 2 – Viabilité économique

## Le système favorise la viabilité économique de chaque acteur du système

Pour respecter ce principe, il faut veiller à être performant pour ...

### Critère 1 - Le niveau d'équité de la répartition de la valeur ajoutée

*Faire évaluer par les parties prenantes l'équité des prix au sein du système de distribution (ind1) permet de juger si le système permet de garantir une répartition équilibrée de la création de richesse le long de la chaîne de distribution, et d'éviter qu'un des acteurs s'octroie une marge trop importante par rapport aux autres acteurs*

### Critère 2 - Le niveau d'engagement entre les acteurs

*Mesurer la proportion des fournisseurs impliqués dans une relation à long terme avec l'acteur de distribution (ind2) permet de juger si les partenariats sont stables et inscrits dans une temporalité longue*

### Critère 3 - La qualité des dynamiques de concurrence

*Faire évaluer par les fournisseurs (producteurs, transformateurs, grossistes) leur satisfaction des vis-à-vis de la gestion de la concurrence par le distributeur (ind3) permet d'interroger la façon dont la concurrence est gérée au sein du système de distribution, c'est-à-dire quels choix sont posés à cet égard et comment la mise en œuvre de ces choix est vécue par les différents acteurs en présence*

### Critère 4 - La rentabilité des activités de chacun des acteurs

*Observer le résultat opérationnel par ETP (EBITDA) (ind4) permet de juger si chacun des acteurs économiques au sein du système peut y développer une activité à l'équilibre et rémunératrice pour les travailleurs*

### Critère 5 - L'efficacité des processus administratifs

*Faire évaluer le niveau de satisfaction des fournisseurs vis-à-vis des processus administratifs au sein du circuit de distribution (ind5) permet de juger si le système est efficace pour la gestion comptable et administrative (facturation, check des paiements etc.)*

### Critère 6 - L'efficacité de la logistique

*Faire évaluer le niveau de satisfaction des fournisseurs vis-à-vis coûts de la logistique au sein du circuit de distribution (ind6) permet de juger si la logistique au sein du système est efficace d'un point de vue économique et écologique*

### Critère 8 - Le niveau de rémunération des travailleurs

*Mesurer le pourcentage de travailleurs qui gagnent le salaire minimum vital (en termes absolu) au sein des entités du système (ind8) permet de savoir si une qualité de vie est assurée aux travailleurs au sein du système*

### Critère 15 - Le niveau d'autonomie financière

*Évaluer le niveau d'endettement des acteurs par rapport à leur chiffre d'affaires (ind15) permet de juger si ces acteurs sont dépendants d'organismes financiers et s'ils peuvent faire face à des chocs*

### Critère 20 - La qualité des liens entre acteurs

*Faire évaluer par les parties prenantes le niveau de confiance des acteurs quant à la relation avec le distributeur/facilitateur (ind20) donne un aperçu de la qualité des liens pouvant donner au système une solidarité sociale et relationnelle permettant de faire face aux défis économiques, écologiques et sociaux que pourraient connaître les acteurs des systèmes*



« Garantir des revenus stables, pour les producteurs et les transformateurs est essentiel »

Quelles seraient les relations d'interdépendances entre ces critères ? Quelles pratiques influencent quelles performances ? Dans ma situation/mon projet, comment j'évaluerais ces performances ? Quels critères sont déjà importants pour le développement de mon projet ? Lesquels sont en dehors de ma zone de contrôle ?

Pour atteindre ce principe, il faut veiller à mettre en pratique...

### Critère 29 - La négociation des termes de l'échange

*Les pratiques au sein du système doivent garantir au producteur/fournisseur la liberté de fixer ses prix (ind29) et de fixer ces prix sur base de ses coûts de production (ind30), d'être payé dans des délais raisonnables (ind31) et idéalement payé à l'avance, ou encore de ne pas être victime de pratiques déloyales (ind32)*

### Critère 30 - Le nombre, la fonction et la plus-value/le rôle des acteurs le long du système

*Le fonctionnement du système doit limiter le nombre d'intermédiaire (ind33) et maximiser le chiffre d'affaires de produits en vente directe ou circuit court (1 seul intermédiaire) (ind34)*

### Critère 31 - La gestion de la mise en concurrence

*Les modalités des engagements entre les acteurs sont de longue durée, formels et portent si possible sur des quantités (ind35) et les pratiques liées aux choix des producteurs et du nombre de producteurs par type de produit doivent être justifiées (ind36)*

### Critère 36 - Les sources de financement

*La structure de propriété des entreprises devrait être coopérative plutôt que capitalistique et anonyme (ind44) et, leur financement davantage lié à des financements non bancaires (ind45)*

### Critère 37 - L'autonomie technique et professionnelle

*Les achats de fournitures (intrants, complément alimentaire bétail, produits pour la transformation, semences etc.) doivent être au maximum locaux (ind46, ind48, ind49, ind50, ind51), la gamme de produits proposés diversifiée (ind47), le poids des subventions dans la constitution du revenus minimale (ind52) et les débouchés commerciaux multiples (ind53)*

### Critère 38 - L'innovation et l'amélioration des pratiques

*Les entités du système doivent mettre en place des stratégies claires, réalistes et cohérente d'innovation et d'amélioration des pratiques (ind54)*

### Critère 41 - La taille des entités

*Le système est composé d'entités à taille humaine, qui favorisent l'intensivité en main d'œuvre plutôt que les machines (ind59) et les investissements (ind60), qui travaillent de façon artisanale (ind61)*

### Critère 50 - L'accessibilité du système de distribution

*L'acteur de distribution veille à pratiquer une marge plus réduite sur les produits de première nécessité (ind87), à se situer proche de transports publics (ind88) et dans tout type de quartiers (ind89), propose des horaires d'ouverture peu contraignants (ind90), réfléchit aux contraintes de participation à son système de distribution (ind91) et s'organise pour être accessible à différents régimes et contraintes alimentaires (ind92)*

## Principe 3 – Développement du territoire

## Le système contribue au développement du territoire

Pour respecter ce principe, il faut veiller à être performant pour ...

### Critère 4 - La rentabilité des activités de chacun des acteurs

Observer le résultat opérationnel par ETP (EBITDA) (ind4) permet de juger si chacun des acteurs économiques au sein du système peut y développer une activité à l'équilibre et rémunératrice pour les travailleurs

### Critère 7 – La capacité de création d'emplois

Mesurer l'évolution de l'emploi (création) le long de la chaîne grâce au système de distribution (ind7) permet de juger si le système de distribution contribue au développement économique local

### Critère 10 - Le niveau de stabilité des contrats de travail

Mesurer le pourcentage de contrats à durée indéterminée au sein de chaque entreprise du système (ind10) donne un aperçu de la stabilité d'emploi offerte aux travailleurs au sein du système et de leur qualité de vie

### Critère 16 - Le niveau de transmissibilité des entreprises

Calculer pour chaque entité au sein du système le montant nécessaire pour reprendre l'activité par équivalent temps plein nécessaire au fonctionnement de l'activité (ind16) permet de juger de la pérennité des activités entre générations et de leur présence à long terme au sein du territoire

### Critère 19 – La qualité du sol

Évaluer chez les agriculteurs du système le taux de matière organique présent dans leurs sols (ind19) donne un aperçu de la capacité du système à travailler avec des producteurs participants à la régénération de l'environnement

### Critère 20 - La qualité des liens entre acteurs

Faire évaluer par les parties prenantes le niveau de confiance des acteurs quant à la relation avec le distributeur/facilitateur (ind20) donne un aperçu de la qualité des liens pouvant donner au système une solidarité sociale et relationnelle permettant de faire face aux défis économiques, écologiques et sociaux que pourraient connaître les acteurs des systèmes

### Critère 21 - Le niveau d'accessibilité des produits à tout type de public

Mesurer et observer la mixité des catégories socio-professionnelles des consommateurs au sein du système de distribution (ind21) permet de juger si tout type de public peut être partie prenante du système et si ce dernier répond aux besoins de la population

### Critère 27 - Le niveau de sensibilisation des participants

Faire évaluer par les consommateurs l'évolution de leur niveau de sensibilisation (ind28) permet de juger si le système joue son rôle de transformation sociale et de catalyseur des transitions

Pour atteindre ce principe, il faut veiller à mettre en pratique...

### Critère 32 - L'ancrage local de l'emploi

Les entités économiques du système veilleront à ne pas faire usage de travailleurs temporaires non-résidents (ind37)

### Critère 33 - Les échanges économiques entre les acteurs du territoire

Les entités du système veillent à maximiser leurs partenariats avec des fournisseurs locaux (ind38) et l'acteur de distribution donne le maximum d'importance aux produits locaux dans sa politique d'achats et de choix de fournisseurs (ind39)

### Critère 38 - L'innovation et l'amélioration des pratiques

Les entités du système doivent mettre en place des stratégies claires, réalistes et cohérentes d'innovation et d'amélioration des pratiques (ind54)

### Critère 40 – La contribution aux besoins alimentaires du territoire

L'acteur de distribution veille à travailler avec des agriculteurs dont les productions ne sont pas destinées à l'exportation (ind57) et maximise le pourcentage de son chiffre d'affaires issu de la vente de produits locaux et de saison (ind58)

### Critère 41 - La taille des entités

Le système est composé d'entités à taille humaine, qui favorisent l'intensité en main d'œuvre plutôt que les machines (ind59) et les investissements (ind60), qui travaillent de façon artisanale (ind61)

### Critère 42 - Les moyens de transmission et d'échanges de savoirs

Les agriculteurs au sein du système sont intégrés dans un réseau de paysans/d'artisans locaux (ind62) et l'acteur de distribution en est partenaire, et ce dernier promeut des rencontres d'échanges régulières entre acteurs du système (ind63)

### Critère 43 - Les pratiques d'élevage

L'acteur de distribution veille à travailler avec des éleveurs dont les pratiques respectent le bien-être animal : pression à l'hectare (ind64), parcours extérieur (ind65), alimentation équilibrée (ind66), types de traitement (ind67), temps d'engraissement naturel (ind68)

### Critère 44 – La gestion de la fertilisation

L'acteur de distribution veille à travailler avec des agriculteurs qui utilisent des techniques de fertilisation respectueuses des sols, respectant l'esprit de l'agriculture biologique (ind69, ind70, ind71)

### Critère 46 - La gestion du sol

L'acteur de distribution veille à travailler avec des agriculteurs dont les pratiques respectent et régénèrent les sols (ind76, ind77, ind78)

### Critère 47 – Amélioration de la biodiversité

L'acteur de distribution veille à travailler avec des agriculteurs dont les pratiques de production préservent et régénèrent la biodiversité : diversité des cultures (ind7, ind80, ind81, ind82), utilisation de variétés anciennes et/ou d'espèces rustiques (ind83), espaces dédiés à la biodiversité (ind84)

### Critère 48 – La gestion de l'eau

Les acteurs du système veillent (surtout les agriculteurs) à limiter leur volume d'utilisation de l'eau (ind85)

### Critère 50 - L'accessibilité du système de distribution

L'acteur de distribution veille à pratiquer une marge plus réduite sur les produits de première nécessité (ind87), à se situer proche des transports publics (ind88) et dans tout type de quartiers (ind89), propose des horaires d'ouverture peu contraignants (ind90) et réfléchit aux contraintes de participation à son système de distribution (ind91)

« La transformation sociale, économique et écologique générée par le système alimentaire sur le territoire doit être positive »



Quelles seraient les relations d'interdépendances entre ces critères ? Quelles pratiques influencent quelles performances ? Dans ma situation/mon projet, comment j'évaluerais ces performances ? Quels critères sont déjà importants pour le développement de mon projet ? Lesquels sont en dehors de ma zone de contrôle ?

## Principe 4 – Travail digne

## Le système permet un travail digne et favorisant le bien-être

Pour respecter ce principe, il faut veiller à être performant pour ...

### Critère 4 - La rentabilité des activités de chacun des acteurs

Observer le résultat opérationnel par ETP (EBITDA) (ind4) permet de juger si chacun des acteurs économiques au sein du système peut y développer une activité à l'équilibre et rémunératrice pour les travailleurs

### Critère 8 - Le niveau de rémunération des travailleurs

Mesurer le pourcentage de travailleurs qui gagnent le salaire minimum vital (en termes absolu) au sein des entités du système (ind8) permet de savoir si une qualité de vie est assurée aux travailleurs au sein du système

### Critère 10 - Le niveau de stabilité des contrats de travail

Mesurer le pourcentage de contrats à durée indéterminée au sein de chaque entreprise du système (ind8) donne un aperçu de la stabilité d'emploi offerte aux travailleurs au sein du système et de leur qualité de vie

### Critère 11 - Le niveau d'intensité du travail

Mesurer le pourcentage des travailleurs travaillant plus de 40 heures par semaine de façon régulière (ind11) permet de juger si le système parvient à limiter ou non l'intensité du travail des personnes impliquées

### Critère 12 - Le niveau de satisfaction des travailleurs

Mesurer le niveau de satisfaction au travail des travailleurs au sein des entités du système (ind12) permet de juger du bien-être des travailleurs au sein du système

### Critère 13 - Le niveau de pénibilité du travail (physique et psychologique)

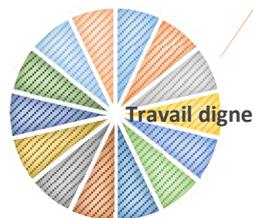
Faire évaluer par les travailleurs le niveau de pénibilité ressentie du travail par rapport au secteur

### Critère 20 - La qualité des liens entre acteurs

Faire évaluer par les parties prenantes le niveau de confiance des acteurs quant à la relation avec le distributeur/facilitateur (ind20) donne un aperçu de la qualité des liens pouvant donner au système une solidité sociale et relationnelle permettant de faire face aux défis économiques, écologiques et sociaux que pourraient connaître les acteurs des systèmes

### Critère 22 - Le niveau de reconnaissance du travail et des produits du producteur

Faire évaluer par les producteurs leur satisfaction par rapport à la reconnaissance de leur travail et de leurs produits par les acteurs du circuit de distribution (ind22) juge si leur travail est apprécié à sa juste valeur et source de satisfaction



« Un travail digne est épanouissant, générant reconnaissance et qui donne du sens, il limite la pénibilité et est justement rémunéré »

Quelles seraient les relations d'interdépendances entre ces critères ? Quelles pratiques influencent quelles performances ? Dans ma situation/mon projet, comment j'évaluerais ces performances ? Quels critères sont déjà importants pour le développement de mon projet ? Lesquels sont en dehors de ma zone de contrôle ?

Pour atteindre ce principe, il faut veiller à mettre en pratique...

### Critère 29 - La négociation des termes de l'échange

Les pratiques au sein du système doivent garantir au producteur/fournisseur la liberté de fixer ses prix (ind29) et de fixer ces prix sur base de ses coûts de production (ind30), d'être payé dans des délais raisonnables (ind31) et idéalement payé à l'avance, ou encore de ne pas être victime de pratiques déloyales (ind32)

### Critère 30 - Le nombre, la fonction et la plus-value/le rôle des acteurs le long du système

Le fonctionnement du système doit limiter le nombre d'intermédiaire (ind33) et maximiser le chiffre d'affaires de produits en vente directe ou circuit court (1 seul intermédiaire) (ind34)

### Critère 31 - La gestion de la mise en concurrence

Les modalités des engagements entre les acteurs sont de longue durée, formels et portent si possible sur des quantités (ind35) et les pratiques liées aux choix des producteurs et du nombre de producteurs par type de produit doivent être justifiées (ind36)

### Critère 32 - L'ancrage local de l'emploi

Les entités économiques du système veilleront à ne pas faire usage de travailleurs temporaires non-résidents (ind37)

### Critère 34 - Le respect de la législation du travail

Au sein du système et des entités, l'ensemble des heures prestées doivent être couvertes par un contrat (ind40) et éviter toute infraction à la législation sur les règlements de travail, les jours de repos, la discrimination à l'embauche etc. (ind41)

### Critère 35 - Les caractéristiques des contrats de travail

Les contrats de travaux offerts par les entités du système évitent les contrats précaires forcés, comme les temps partiels (ind42) et offrent des jours de repos (ind43)

### Critère 38 - L'innovation et l'amélioration des pratiques

Les entités du système doivent mettre en place des stratégies claires, réalistes et cohérente d'innovation et d'amélioration des pratiques (ind54)

### Critère 39 - L'implication et l'engagement des parties prenantes (producteurs, transformateurs, consommateurs)

L'acteur de distribution implique ses parties prenantes via des processus décisionnels participatifs et/ou coopératifs (ind55) et assure un niveau de niveau de pouvoir formel pour ces parties prenantes (ind56)

### Critère 41 - La taille des entités

Le système est composé d'entités à taille humaine, qui favorisent l'intensivité en main d'œuvre plutôt que les machines (ind59) et les investissements (ind60), qui travaillent de façon artisanale (ind61)

### Critère 42 - Les moyens de transmission et d'échanges de savoirs

Les agriculteurs au sein du système sont intégrés dans un réseau de paysans/d'artisans locaux (ind62) et l'acteur de distribution en est partenaire, et ce dernier promeut des rencontres d'échanges régulières entre acteurs du système (ind63)

### Critère 44 - La gestion de la fertilisation

L'acteur de distribution veille à travailler avec des agriculteurs qui utilisent des techniques de fertilisation respectueuses des sols, respectant l'esprit de l'agriculture biologique et respectueuses de la santé des agriculteurs (ind69, ind70, ind71)

### Critère 45 - La gestion des maladies, des ravageurs et des adventices

L'acteur de distribution veille à travailler avec des agriculteurs dont la santé n'est pas menacée par l'utilisation de pesticides et herbicides (ind72, ind73)

### Critère 50 - L'accessibilité du système de distribution

L'acteur de distribution veille à pratiquer une marge plus réduite sur les produits de première nécessité (ind87), à se situer proche de transports publics (ind88) et dans tout type de quartiers (ind89), propose des horaires d'ouverture peu contraignants (ind90), réfléchit aux contraintes de participation à son système de distribution (ind91) et s'organise pour être accessible à différents régimes et contraintes alimentaires (ind92)

## Principe 5 – Autonomie

## Le système contribue à l'autonomie de tous les acteurs du système

Pour respecter ce principe, il faut veiller à être performant pour ...

### Critère 1 - Le niveau d'équité de la répartition de la valeur ajoutée

/ Faire évaluer par les parties prenantes l'équité des prix au sein du système de distribution (ind1) permet de juger si le système permet de garantir une répartition équilibrée de la création de richesse le long de la chaîne de distribution, et d'éviter qu'un des acteurs s'octroie une marge trop importante par rapport aux autres acteurs

### Critère 4 - La rentabilité des activités de chacun des acteurs

/ Observer le résultat opérationnel par ETP (EBITDA) (ind4) permet de juger si chacun des acteurs économiques au sein du système peut y développer une activité à l'équilibre et rémunératrice pour les travailleurs

### Critère 12 - Le niveau de satisfaction des travailleurs

/ Mesurer le niveau de satisfaction au travail des travailleurs au sein des entités du système (ind12) permet de juger du bien-être des travailleurs au sein du système

### Critère 13 - Le niveau de pénibilité du travail (physique et psychologique)

/ Faire évaluer par les travailleurs le niveau de pénibilité ressentie du travail par rapport au secteur

### Critère 14 - Le niveau de participation des parties prenantes (producteurs, transformateurs, consommateurs)

/ Faire évaluer par les parties prenantes leur satisfaction quant au niveau de pouvoir liés au fonctionnement du système de distribution (ind14) permet de juger si l'aspect participatif du fonctionnement du système de distribution est effectif

### Critère 15 - Le niveau d'autonomie financière

/ Evaluer le niveau d'endettement des acteurs par rapport à leur chiffre d'affaires (ind15) permet de juger si ces acteurs sont dépendants d'organismes financiers et s'ils peuvent faire face à des chocs

### Critère 16 - Le niveau de transmissibilité des entreprises

/ Calculer pour chaque entité au sein du système le montant nécessaire pour reprendre l'activité par équivalent temps plein nécessaire au fonctionnement de l'activité (ind16) permet de juger de la pérennité des activités entre générations et de leur présence à long terme au sein du territoire

### Critère 19 - La qualité du sol

/ Evaluer chez les agriculteurs du système le taux de matière organique présent dans leurs sols (ind19) donne un aperçu de la capacité du système à travailler avec des producteurs participants à la régénération de l'environnement

### Critère 20 - La qualité des liens entre acteurs

/ Faire évaluer par les parties prenantes le niveau de confiance des acteurs quant à la relation avec le distributeur/facilitateur (ind20) donne un aperçu de la qualité des liens pouvant donner au système une solidité sociale et relationnelle permettant de faire face aux défis économiques, écologiques et sociaux que pourraient connaître les acteurs des systèmes

### Critère 21 - Le niveau d'accessibilité des produits à tout type de public

/ Mesurer et observer la mixité des catégories socio-professionnelles des consommateurs au sein du système de distribution (ind21) permet de juger si tout type de public peut être partie prenante du système et si ce dernier répond aux besoins de la population

### Critère 24 - Le niveau d'indépendance énergétique

/ Observer le pourcentage d'énergie renouvelable produite par rapport à sa consommation pour chaque entité du système (ind24) permet de juger sa capacité à affronter un choc en termes d'approvisionnement ou de disponibilité des énergies conventionnelles

### Critère 27 - Le niveau de sensibilisation des participants

/ Faire évaluer par les consommateurs l'évolution de leur niveau de sensibilisation (ind28) permet de juger si le système joue son rôle de transformation sociale et de catalyseur des transitions

« Chaque acteur doit pouvoir être libre de ses choix et avoir la possibilité d'exercer cette liberté »



Quelles seraient les relations d'interdépendances entre ces critères ? Quelles pratiques influencent quelles performances ? Dans ma situation/mon projet, comment j'évaluerais ces performances ? Quels critères sont déjà importants pour le développement de mon projet ? Lesquels sont en dehors de ma zone de contrôle ?

Pour atteindre ce principe, il faut veiller à mettre en pratique...

### Critère 32 - L'ancrage local de l'emploi

/ Les entités économiques du système veilleront à ne pas faire usage de travailleurs temporaires non-résidents (ind37)

### Critère 33 - Les échanges économiques entre les acteurs du territoire

/ Les entités du système veillent à maximiser leurs partenariats avec des fournisseurs locaux (ind38) et l'acteur de distribution donne le maximum d'importance aux produits locaux dans sa politique d'achats et de choix de fournisseurs (ind39)

### Critère 34 - Le respect de la législation du travail

/ Au sein du système et des entités, l'ensemble des heures prestées doivent être couvertes par un contrat (ind40) et éviter toute infraction à la législation sur les règlements de travail, les jours de repos, la discrimination à l'embauche etc. (ind41)

### Critère 36 - Les sources de financement

/ La structure de propriété des entreprises devrait être coopérative plutôt que capitalistique et anonyme (ind44 et leur financement davantage lié à des financements non bancaires (ind45)

### Critère 37 - L'autonomie technique et professionnelle

/ Les achats de fournitures (intrants, complément alimentaire bétail, produits pour la transformation, semences etc.) doivent être au maximum locaux (ind46, ind48, ind49, ind50, ind51), la gamme de produits proposés diversifiée (ind47), le poids des subventions dans la constitution du revenus minimale (ind52) et les débouchés commerciaux multiples (ind53)

### Critère 38 - L'innovation et l'amélioration des pratiques

/ Les entités du système doivent mettre en place des stratégies claires, réalistes et cohérente d'innovation et d'amélioration des pratiques (ind54)

### Critère 39 - L'implication et l'engagement des parties prenantes (producteurs, transformateurs, consommateurs)

/ L'acteur de distribution implique ses parties prenantes via des processus décisionnels participatifs et/ou coopératifs (ind55) et assure un niveau de niveau de pouvoir formel pour ces parties prenantes (ind56)

### Critère 40 - La contribution aux besoins alimentaires du territoire

/ L'acteur de distribution veille à travailler avec des agriculteurs dont les productions ne sont pas destinées à l'exportation (ind57) et maximise le pourcentage de son chiffre d'affaires issu de la vente de produits locaux et de saison (ind58)

### Critère 41 - La taille des entités

/ Le système est composé d'entités à taille humaine, qui favorisent l'intensivité en main d'œuvre plutôt que les machines (ind59) et les investissements (ind60), qui travaillent de façon artisanale (ind61)

### Critère 42 - Les moyens de transmission et d'échanges de savoirs

/ Les agriculteurs au sein du système sont intégrés dans un réseau de paysans/d'artisans locaux (ind62) et l'acteur de distribution en est partenaire, et ce dernier promeut des rencontres d'échanges régulières entre acteurs du système (ind63)

### Critère 50 - L'accessibilité du système de distribution

/ L'acteur de distribution veille à pratiquer une marge plus réduite sur les produits de première nécessité (ind87), à se situer proche de transports publics (ind88) et dans tout type de quartiers (ind89), propose des horaires d'ouverture peu contraignants (ind90), réfléchit aux contraintes de participation à son système de distribution (ind91) et s'organise pour être accessible à différents régimes et contraintes alimentaires (ind92)

### Critère 52 - La réduction de l'empreinte énergétique

/ Les entités du système veillent à économiser l'énergie (ind95, ind99), à utiliser un maximum d'énergies renouvelables (ind96), optimisent les solutions logistiques (ind97), utilisent des moyens de mobilité douce (ind98)

## Principe 6 – Patrimoine

## Le système favorise la valorisation et la préservation des savoirs faire et des patrimoines, notamment agricoles

« Les ressources culturelles, sociales, économiques et écologiques locales doivent être protégées et leur transmission assurée »



Pour respecter ce principe, il faut veiller à être performant pour ...

### Critère 2 - Le niveau d'engagement entre les acteurs

*Mesurer la proportion des fournisseurs impliqués dans une relation à long terme avec l'acteur de distribution (ind2) permet de juger si les partenariats sont stables et inscrits dans une temporalité longue*

### Critère 14 - Le niveau de participation des parties prenantes (producteurs, transformateurs, consommateurs)

*Faire évaluer par les parties prenantes leur satisfaction quant au niveau de pouvoir liés au fonctionnement du système de distribution (ind14) permet de juger si l'aspect participatif du fonctionnement du système de distribution est effectif*

### Critère 16 - Le niveau de transmissibilité des entreprises

*Calculer pour chaque entité au sein du système le montant nécessaire pour reprendre l'activité par équivalent temps plein nécessaire au fonctionnement de l'activité (ind16) permet de juger de la pérennité des activités entre générations et de leur présence à long terme au sein du territoire*

### Critère 20 - La qualité des liens entre acteurs

*Faire évaluer par les parties prenantes le niveau de confiance des acteurs quant à la relation avec le distributeur/facilitateur (ind20) donne un aperçu de la qualité des liens pouvant donner au système une solidité sociale et relationnelle permettant de faire face aux défis économiques, écologiques et sociaux que pourraient connaître les acteurs des systèmes*

### Critère 22 - Le niveau de reconnaissance du travail et des produits du producteur

*Faire évaluer par les producteurs leur satisfaction par rapport à la reconnaissance de leur travail et de leurs produits par les acteurs du circuit de distribution (ind22) juge si leur travail est apprécié à sa juste valeur et source de satisfaction*

### Critère 27 - Le niveau de sensibilisation des participants

*Faire évaluer par les consommateurs l'évolution de leur niveau de sensibilisation (ind28) permet de juger si le système joue son rôle de transformation sociale et de catalyseur des transitions*

Pour atteindre ce principe, il faut veiller à mettre en pratique...

### Critère 36 – Les sources de financement

*La structure de propriété des entreprises devrait être coopérative plutôt que capitalistique et anonyme (ind44 et, leur financement davantage lié à des financements non bancaires (ind45)*

### Critère 38 - L'innovation et l'amélioration des pratiques

*Les entités du système doivent mettre en place des stratégies claires, réalistes et cohérente d'innovation et d'amélioration des pratiques (ind54)*

### Critère 39 - L'implication et l'engagement des parties prenantes (producteurs, transformateurs, consommateurs)

*L'acteur de distribution implique ses parties prenantes via des processus décisionnels participatifs et/ou coopératifs (ind55) et assure un niveau de niveau de pouvoir formel pour ces parties prenantes (ind56)*

### Critère 40 – La contribution aux besoins alimentaires du territoire

*L'acteur de distribution veille à travailler avec des agriculteurs dont les productions ne sont pas destinées à l'exportation (ind57) et maximise le pourcentage de son chiffre d'affaires issu de la vente de produits locaux et de saison (ind58)*

### Critère 41 - La taille des entités

*Le système est composé d'entités à taille humaine, qui favorisent l'intensivité en main d'œuvre plutôt que les machines (ind59) et les investissements (ind60), qui travaillent de façon artisanale (ind61)*

### Critère 42 - Les moyens de transmission et d'échanges de savoirs

*Les agriculteurs au sein du système sont intégrés dans un réseau de paysans/d'artisans locaux (ind62) et l'acteur de distribution en est partenaire, et ce dernier promeut des rencontres d'échanges régulières entre acteurs du système (ind63)*

### Critère 55 – Les pratiques de sensibilisation

*L'acteur de distribution permet aux consommateurs d'avoir accès aux fermes et entreprises/fournisseurs (ind103), met en œuvre des actions formelles de sensibilisation (ind104) et propose plusieurs types d'informations aux consommateurs et utilise des canaux variés (ind105)*

Quelles seraient les relations d'interdépendances entre ces critères ? Quelles pratiques influencent quelles performances ? Dans ma situation/mon projet, comment j'évaluerais ces performances ? Quels critères sont déjà importants pour le développement de mon projet ? Lesquels sont en dehors de ma zone de contrôle ?

## Principe 7 – Bien-être animal

## Le système favorise le respect du bien-être animal

Pour respecter ce principe, il faut veiller à être performant pour ...

### Critère 17 – La santé mentale et physique des animaux

*Mesurer chez les éleveurs parties prenantes du système le pourcentage de bêtes malades et/ou victimes de lésions chroniques ou régulières par an permet de juger si l'acteur de distribution travaille avec des agriculteurs préservant le bien-être animal*

### Critère 19 – La qualité du sol

*Evaluer chez les agriculteurs du système le taux de matière organique présent dans leurs sols (ind19) donne un aperçu de la capacité du système à travailler avec des producteurs participants à la régénération de l'environnement*



Bien-être animal

« Exiger la santé des animaux dans toutes ses dimensions : rythme et conditions de vie, équilibre naturel »

Quelles seraient les relations d'interdépendances entre ces critères ? Quelles pratiques influencent quelles performances ? Dans ma situation/mon projet, comment j'évaluerais ces performances ? Quels critères sont déjà importants pour le développement de mon projet ? Lesquels sont en dehors de ma zone de contrôle ?

Pour atteindre ce principe, il faut veiller à mettre en pratique...

### Critère 38 - L'innovation et l'amélioration des pratiques

*Les entités du système doivent mettre en place des stratégies claires, réalistes et cohérente d'innovation et d'amélioration des pratiques (ind54)*

### Critère 41 - La taille des entités

*Le système est composé d'entités à taille humaine, qui favorisent l'intensivité en main d'œuvre plutôt que les machines (ind59) et les investissements (ind60), qui travaillent de façon artisanale (in61)*

### Critère 43 - Les pratiques d'élevage

*L'acteur de distribution veille à travailler avec des éleveurs dont les pratiques respectent le bien-être animal : pression à l'hectare (ind64), parcours extérieur (ind65), alimentation équilibrée (ind66), types de traitement (ind67), temps d'engraissement naturel (ind68)*

### Critère 44 – La gestion de la fertilisation

*L'acteur de distribution veille à travailler avec des agriculteurs qui utilisent des techniques de fertilisation respectueuses des sols, respectant l'esprit de l'agriculture biologique (ind69, ind70, ind71)*

### Critère 45 - La gestion des maladies, des ravageurs et des adventices

*L'acteur de distribution veille à travailler avec des agriculteurs dont la santé n'est pas menacée par l'utilisation de pesticides et herbicides (ind72, ind73)*

### Critère 46 - La gestion du sol

*L'acteur de distribution veille à travailler avec des agriculteurs dont les pratiques respectent et régénèrent les sols (ind76, ind77, ind78)*

### Critère 47 – Amélioration de la biodiversité

*L'acteur de distribution veille à travailler avec des agriculteurs dont les pratiques de production préservent et régénèrent la biodiversité : diversité des cultures (ind7, ind80, ind81, ind82), utilisation de variétés anciennes et/ou d'espèces rustiques (ind83), espaces dédiés à la biodiversité (ind84)*

## Principe 8 – Environnement

**Le système favorise le respect, la préservation et la régénération de l'environnement, en ce compris la biodiversité**

Pour respecter ce principe, il faut veiller à être performant pour ...

### Critère 17 – La santé mentale et physique des animaux

! Mesurer chez les éleveurs parties prenantes du système le pourcentage de bêtes malades et/ou victimes de lésions chroniques ou régulières par an permet de juger si l'acteur de distribution travaille avec des agriculteurs préservant le bien-être animal

### Critère 18 – La santé des cultures végétales

! Mesurer chez les agriculteurs parties prenantes du système le pourcentage de cultures touchées par des maladies et/ou des ravageurs (ind18) permet de juger si les agriculteurs impliqués sont performants pour limiter les pertes dû aux maladies et limiter la propagation des maladies végétales et animales au sein du territoire

### Critère 19 – La qualité du sol

! Evaluer chez les agriculteurs du système le taux de matière organique présent dans leurs sols (ind19) donne un aperçu de la capacité du système à travailler avec des producteurs participants à la régénération de l'environnement

### Critère 24 – Le niveau d'indépendance énergétique

! Observer le pourcentage d'énergie renouvelable produite par rapport à sa consommation pour chaque entité du système (ind24) permet de juger sa capacité à affronter un choc en termes d'approvisionnement ou de disponibilité des énergies conventionnelles

### Critère 25 – Le taux de réutilisation/recyclage des déchets

! Mesurer pour chaque entité du système le pourcentage de déchets recyclés (ind25) permet de juger de l'impact des entités du système sur l'environnement en termes de déchets

« Respecter, préserver et régénérer les écosystèmes et la biodiversité »



Environnement

Pour atteindre ce principe, il faut veiller à mettre en pratique...

### Critère 38 - L'innovation et l'amélioration des pratiques

! Les entités du système doivent mettre en place des stratégies claires, réalistes et cohérente d'innovation et d'amélioration des pratiques (ind54)

### Critère 41 - La taille des entités

! Le système est composé d'entités à taille humaine, qui favorisent l'intensivité en main d'œuvre plutôt que les machines (ind59) et les investissements (ind60), qui travaillent de façon artisanale (ind61)

### Critère 43 - Les pratiques d'élevage

! L'acteur de distribution veille à travailler avec des éleveurs dont les pratiques respectent le bien-être animal : pression à l'hectare (ind64), parcours extérieur (ind65), alimentation équilibrée (ind66), types de traitement (ind67), temps d'engraissement naturel (ind68)

### Critère 44 – La gestion de la fertilisation

! L'acteur de distribution veille à travailler avec des agriculteurs qui utilisent des techniques de fertilisation respectueuses des sols, respectant l'esprit de l'agriculture biologique (ind69, ind70, ind71)

### Critère 45 - La gestion des maladies, des ravageurs et des adventices

! L'acteur de distribution veille à travailler avec des agriculteurs dont la santé n'est pas menacée par l'utilisation de pesticides et herbicides (ind72, ind73)

### Critère 46 - La gestion du sol

! L'acteur de distribution veille à travailler avec des agriculteurs dont les pratiques respectent et régénèrent les sols (ind76, ind77, ind78)

### Critère 47 – Amélioration de la biodiversité

! L'acteur de distribution veille à travailler avec des agriculteurs dont les pratiques de production préservent et régénèrent la biodiversité : diversité des cultures (ind7, ind80, ind81, ind82), utilisation de variétés anciennes et/ou d'espèces rustiques (ind83), espaces dédiés à la biodiversité (ind84)

### Critère 48 – La gestion de l'eau

! Les acteurs du système veillent (surtout les agriculteurs) à limiter leur volume d'utilisation de l'eau (ind85)

### Critère 51 – La qualité nutritionnelle et gustative des produits

! L'acteur de distribution veille à travailler avec des transformateurs valorisant les produits naturel (ind93) et formule des exigences formelles du distributeur/facilitateur quant à l'utilisation d'intrants chimiques ou de synthèse (certifications, SPG, charte, ...) (ind94)

### Critère 52 – La réduction de l'empreinte énergétique

! Les entités du système veillent à économiser l'énergie (ind95, ind99), à utiliser un maximum d'énergies renouvelables (ind96), optimisent les solutions logistiques (ind97), utilisent des moyens de mobilité douce (ind98)

### Critère 53 – La réduction des déchets

! L'acteur de distribution maximise l'offre de produits non emballés (ind100)

Quelles seraient les relations d'interdépendances entre ces critères ? Quelles pratiques influencent quelles performances ? Dans ma situation/mon projet, comment j'évaluerais ces performances ? Quels critères sont déjà importants pour le développement de mon projet ? Lesquels sont en dehors de ma zone de contrôle ?

## Principe 9 – Solidarité

## Le système favorise la solidarité et la création de liens sociaux

Pour respecter ce principe, il faut veiller à être performant pour ...

### Critère 1 - Le niveau d'équité de la répartition de la valeur ajoutée

/ Faire évaluer par les parties prenantes l'équité des prix au sein du système de distribution (ind1) permet de juger si le système permet de garantir une répartition équilibrée de la création de richesse le long de la chaîne de distribution, et d'éviter qu'un des acteurs s'octroie une marge trop importante par rapport aux autres acteurs

### Critère 2 - Le niveau d'engagement entre les acteurs

/ Mesurer la proportion des fournisseurs impliqués dans une relation à long terme avec l'acteur de distribution (ind2) permet de juger si les partenariats sont stables et inscrits dans une temporalité longue

### Critère 14 - Le niveau de participation des parties prenantes (producteurs, transformateurs, consommateurs)

/ Faire évaluer par les parties prenantes leur satisfaction quant au niveau de pouvoir liés au fonctionnement du système de distribution (ind14) permet de juger si l'aspect participatif du fonctionnement du système de distribution est effectif

### Critère 20 - La qualité des liens entre acteurs

/ Faire évaluer par les parties prenantes le niveau de confiance des acteurs quant à la relation avec le distributeur/facilitateur (ind20) donne un aperçu de la qualité des liens pouvant donner au système une solidarité sociale et relationnelle permettant de faire face aux défis économiques, écologiques et sociaux que pourraient connaître les acteurs des systèmes

### Critère 21 - Le niveau d'accessibilité des produits à tout type de public

/ Mesurer et observer la mixité des catégories socio-professionnelles des consommateurs au sein du système de distribution (ind21) permet de juger si tout type de public peut être partie prenante du système et si ce dernier répond aux besoins de la population

### Critère 22 - Le niveau de reconnaissance du travail et des produits du producteur

/ Ce Faire évaluer par les producteurs leur satisfaction par rapport à la reconnaissance de leur travail et de leurs produits par les acteurs du circuit de distribution (ind22) juge si leur travail est apprécié à sa juste valeur et source de satisfaction



Solidarité

« Créer des liens sociaux, entre les acteurs et entre les personnes, faits d'engagement et de reconnaissance réciproque »

Pour atteindre ce principe, il faut veiller à mettre en pratique...

### Critère 29 - La négociation des termes de l'échange

/ Les pratiques au sein du système doivent garantir au producteur/fournisseur la liberté de fixer ses prix (ind29) et de fixer ces prix sur base de ses coûts de production (ind30), d'être payé dans des délais raisonnables (ind31) et idéalement payé à l'avance, ou encore de ne pas être victime de pratiques déloyales (ind32)

### Critère 30 - Le nombre, la fonction et la plus-value/le rôle des acteurs le long du système

/ Le fonctionnement du système doit limiter le nombre d'intermédiaire (ind33) et maximiser le chiffre d'affaires de produits en vente directe ou circuit court (1 seul intermédiaire) (ind34)

### Critère 31 - La gestion de la mise en concurrence

/ Les modalités des engagements entre les acteurs sont de longue durée, formels et portent si possible sur des quantités (ind35) et les pratiques liées aux choix des producteurs et du nombre de producteurs par type de produit doivent être justifiées (ind36)

### Critère 33 - Les échanges économiques entre les acteurs du territoire

/ Les entités du système veillent à maximiser leurs partenariats avec des fournisseurs locaux (ind38) et l'acteur de distribution donne le maximum d'importance aux produits locaux dans sa politique d'achats et de choix de fournisseurs (ind39)

### Critère 34 - Le respect de la législation du travail

/ Au sein du système et des entités, l'ensemble des heures prestées doivent être couvertes par un contrat (ind40) et éviter toute infraction à la législation sur les règlements de travail, les jours de repos, la discrimination à l'embauche etc. (ind41)

### Critère 39 - L'implication et l'engagement des parties prenantes (producteurs, transformateurs, consommateurs)

/ L'acteur de distribution implique ses parties prenantes via des processus décisionnels participatifs et/ou coopératifs (ind55) et assurer un niveau de niveau de pouvoir formel pour ces parties prenantes (ind56)

### Critère 40 - La contribution aux besoins alimentaires du territoire

/ L'acteur de distribution veille à travailler avec des agriculteurs dont les productions ne sont pas destinées à l'exportation (ind57) et maximise le pourcentage de son chiffre d'affaires issu de la vente de produits locaux et de saison (ind58)

### Critère 41 - La taille des entités

/ Le système est composé d'entités à taille humaine, qui favorisent l'intensivité en main d'œuvre plutôt que les machines (ind59) et les investissements (ind60), qui travaillent de façon artisanale (ind61)

### Critère 42 - Les moyens de transmission et d'échanges de savoirs

/ Les agriculteurs au sein du système sont intégrés dans un réseau de paysans/d'artisans locaux (ind62) et l'acteur de distribution en est partenaire, et ce dernier promeut des rencontres d'échanges régulières entre acteurs du système (ind63)

### Critère 50 - L'accessibilité du système de distribution

/ L'acteur de distribution veille à pratiquer une marge plus réduite sur les produits de première nécessité (ind87), à se situer proche de transports publics (ind88) et dans tout type de quartiers (ind89), propose des horaires d'ouverture peu contraignants (ind90), réfléchit aux contraintes de participation à son système de distribution (ind91) et s'organise pour être accessible à différents régimes et contraintes alimentaires (ind92)

### Critère 55 - Les pratiques de sensibilisation

/ L'acteur de distribution permet aux consommateurs d'avoir accès aux fermes et entreprises/fournisseurs (ind103), met en œuvre des actions formelles de sensibilisation (ind104) et propose plusieurs types d'informations aux consommateurs et utilise des canaux variés (ind105)

Quelles seraient les relations d'interdépendances entre ces critères ? Quelles pratiques influencent quelles performances ? Dans ma situation/mon projet, comment j'évaluerai ces performances ? Quels critères sont déjà importants pour le développement de mon projet ? Lesquels sont en dehors de ma zone de contrôle ?

## Principe 10 – Transparence

## Le système favorise la transparence et la participation

Pour respecter ce principe, il faut veiller à être performant pour ...

### Critère 2 - Le niveau d'engagement entre les acteurs

! Mesurer la proportion des fournisseurs impliqués dans une relation à long terme avec l'acteur de distribution (ind2) permet de juger si les partenariats sont stables et inscrits dans une temporalité longue

### Critère 14 - Le niveau de participation des parties prenantes (producteurs, transformateurs, consommateurs)

! Faire évaluer par les parties prenantes leur satisfaction quant au niveau de pouvoir liés au fonctionnement du système de distribution (ind14) permet de juger si l'aspect participatif du fonctionnement du système de distribution est effectif

### Critère 20 - La qualité des liens entre acteurs

! Faire évaluer par les parties prenantes le niveau de confiance des acteurs quant à la relation avec le distributeur/facilitateur (ind20) donne un aperçu de la qualité des liens pouvant donner au système une solidarité sociale et relationnelle permettant de faire face aux défis économiques, écologiques et sociaux que pourraient connaître les acteurs des systèmes

### Critère 22 - Le niveau de reconnaissance du travail et des produits du producteur

! Ce Faire évaluer par les producteurs leur satisfaction par rapport à la reconnaissance de leur travail et de leurs produits par les acteurs du circuit de distribution (ind22) juge si leur travail est apprécié à sa juste valeur et source de satisfaction

### Critère 23 - Le niveau de traçabilité des produits

! Faire évaluer par les consommateurs leur satisfaction par rapport au niveau de transparence (ind23) juge si le système permet de conserver une information précise sur la qualité des produits et les modes de production

Pour atteindre ce principe, il faut veiller à mettre en pratique...

### Critère 29 - La négociation des termes de l'échange

! Les pratiques au sein du système doivent garantir au producteur/fournisseur la liberté de fixer ses prix (ind29) et de fixer ces prix sur base de ses coûts de production (ind30), d'être payé dans des délais raisonnables (ind31) et idéalement payé à l'avance, ou encore de ne pas être victime de pratiques déloyales (ind32)

### Critère 30 - Le nombre, la fonction et la plus-value/le rôle des acteurs le long du système

! Le fonctionnement du système doit limiter le nombre d'intermédiaire (ind33) et maximiser le chiffre d'affaires de produits en vente directe ou circuit court (1 seul intermédiaire) (ind34)

### Critère 31 - La gestion de la mise en concurrence

! Les modalités des engagements entre les acteurs sont de longue durée, formels et portent si possible sur des quantités (ind35) et les pratiques liées aux choix des producteurs et du nombre de producteurs par type de produit doivent être justifiées (ind36)

### Critère 32 - L'ancrage local de l'emploi

! Les entités économiques du système veilleront à ne pas faire usage de travailleurs temporaires non-résidents (ind37)

### Critère 36 - Les sources de financement

! La structure de propriété des entreprises devrait être coopérative plutôt que capitalistique et anonyme (ind44 et, leur financement davantage lié à des financements non bancaires (ind45)

### Critère 39 - L'implication et l'engagement des parties prenantes (producteurs, transformateurs, consommateurs)

! L'acteur de distribution implique ses parties prenantes via des processus décisionnels participatifs et/ou coopératifs (ind55) et assure un niveau de niveau de pouvoir formel pour ces parties prenantes (ind56)

### Critère 41- La taille des entités

! Le système est composé d'entités à taille humaine, qui favorisent l'intensivité en main d'œuvre plutôt que les machines (ind59) et les investissements (ind60), qui travaillent de façon artisanale (ind61)

### Critère 42 - Les moyens de transmission et d'échanges de savoirs

! Les agriculteurs au sein du système sont intégrés dans un réseau de paysans/d'artisans locaux (ind62) et l'acteur de distribution en est partenaire, et ce dernier promeut des rencontres d'échanges régulières entre acteurs du système (ind63)

### Critère 49 - La conformité des déclarations

! Les entités du système ne pratiquent en aucun cas la fraude à la TVA (ind86)

### Critère 50 - L'accessibilité du système de distribution

! L'acteur de distribution veille à pratiquer une marge plus réduite sur les produits de première nécessité (ind87), à se situer proche de transports publics (ind88) et dans tout type de quartiers (ind89), propose des horaires d'ouverture peu contraignants (ind90), réfléchit aux contraintes de participation à son système de distribution (ind91) et s'organise pour être accessible à différents régimes et contraintes alimentaires (ind92)

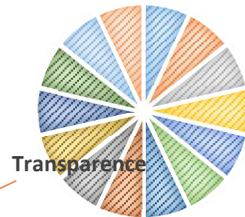
### Critère 51 - La qualité nutritionnelle et gustative des produits

! L'acteur de distribution veille à travailler avec des transformateurs valorisant les produits naturels (ind93) et formule des exigences formelles du distributeur/facilitateur quant à l'utilisation d'intrants chimiques ou de synthèse (certifications, SPG, charte, ...) (ind94)

### Critère 55 - Les pratiques de sensibilisation

! L'acteur de distribution permet aux consommateurs d'avoir accès aux fermes et entreprises/fournisseurs (ind103), met en œuvre des actions formelles de sensibilisation (ind104) et propose plusieurs types d'informations aux consommateurs et utilise des canaux variés (ind105)

« Des pratiques guidées par la sincérité et l'accessibilité de l'information sur le fonctionnement des filières »



Quelles seraient les relations d'interdépendances entre ces critères ? Quelles pratiques influencent quelles performances ? Dans ma situation/mon projet, comment j'évaluerais ces performances ? Quels critères sont déjà importants pour le développement de mon projet ? Lesquels sont en dehors de ma zone de contrôle ?

## Principe 11 – Santé

## Le système favorise le respect de la santé des producteurs et des consommateurs

Pour respecter ce principe, il faut veiller à être performant pour ...

### Critère 10 - Le niveau de stabilité des contrats de travail

/ Mesurer le pourcentage de contrats à durée indéterminée au sein de chaque entreprise du système (ind8) donne un aperçu de la stabilité d'emploi offerte aux travailleurs au sein du système et de leur qualité de vie

### Critère 11 - Le niveau d'intensité du travail

/ Mesurer le pourcentage des travailleurs travaillant plus de 40 heures par semaine de façon régulière (ind11) permet de juger si le système parvient à limiter ou non l'intensité du travail des personnes impliquées

### Critère 12 - Le niveau de satisfaction des travailleurs

/ Mesurer le niveau de satisfaction au travail des travailleurs au sein des entités du système (ind12) permet de juger du bien-être des travailleurs au sein du système

### Critère 13 - Le niveau de pénibilité du travail (physique et psychologique)

/ Faire évaluer par les travailleurs le niveau de pénibilité ressentie du travail par rapport au secteur

### Critère 20 - La qualité des liens entre acteurs

/ Faire évaluer par les parties prenantes le niveau de confiance des acteurs quant à la relation avec le distributeur/facilitateur (ind20) donne un aperçu de la qualité des liens pouvant donner au système une solidarité sociale et relationnelle permettant de faire face aux défis économiques, écologiques et sociaux que pourraient connaître les acteurs des systèmes

### Critère 23 - Le niveau de traçabilité des produits

/ Faire évaluer par les consommateurs leur satisfaction par rapport au niveau de transparence (ind23) juge si le système permet de conserver une information précise sur la qualité des produits et les modes de production

### Critère 27 - Le niveau de sensibilisation des participants

/ Faire évaluer par les consommateurs l'évolution de leur niveau de sensibilisation (ind28) permet de juger si le système joue son rôle de transformation sociale et de catalyseur des transitions

« Préserver et assurer la santé de chaque acteur, du producteur au consommateur »



Quelles seraient les relations d'interdépendances entre ces critères ? Quelles pratiques influencent quelles performances ? Dans ma situation/mon projet, comment j'évaluerais ces performances ? Quels critères sont déjà importants pour le développement de mon projet ? Lesquels sont en dehors de ma zone de contrôle ?

Pour atteindre ce principe, il faut veiller à mettre en pratique...

### Critère 34 - Le respect de la législation du travail

/ Au sein du système et des entités, l'ensemble des heures prestées doivent être couvertes par un contrat (ind40) et éviter toute infraction à la législation sur les règlements de travail, les jours de repos, la discrimination à l'embauche etc. (ind41)

### Critère 35 - Les caractéristiques des contrats de travail

/ Les contrats de travaux offerts par les entités du système évitent les contrats précaires forcés, comme les temps partiels (ind42) et offrent des jours de repos (ind43)

### Critère 38 - L'innovation et l'amélioration des pratiques

/ Les entités du système doivent mettre en place des stratégies claires, réalistes et cohérente d'innovation et d'amélioration des pratiques (ind54)

### Critère 41 - La taille des entités

/ Le système est composé d'entités à taille humaine, qui favorisent l'intensivité en main d'œuvre plutôt que les machines (ind59) et les investissements (ind60), qui travaillent de façon artisanale (ind61)

### Critère 43 - Les pratiques d'élevage

/ L'acteur de distribution veille à travailler avec des éleveurs dont les pratiques respectent le bien-être animal : pression à l'hectare (ind64), parcours extérieur (ind65), alimentation équilibrée (ind66), types de traitement (ind67), temps d'engraissement naturel (ind68)

### Critère 44 - La gestion de la fertilisation

/ L'acteur de distribution veille à travailler avec des agriculteurs qui utilisent des techniques de fertilisation respectueuses des sols, respectant l'esprit de l'agriculture biologique et respectueuses de la santé des agriculteurs (ind69, ind70, ind71)

### Critère 45 - La gestion des maladies, des ravageurs et des adventices

/ L'acteur de distribution veille à travailler avec des agriculteurs dont la santé n'est pas menacée par l'utilisation de pesticides et herbicides (ind72, ind73)

### Critère 51 - La qualité nutritionnelle et gustative des produits

/ L'acteur de distribution veille à travailler avec des transformateurs valorisant les produits naturels (ind93) et formule des exigences formelles du distributeur/facilitateur quant à l'utilisation d'intrants chimiques ou de synthèse (certifications, SPG, charte, ...) (ind94)

## Principe 12 – Sensibilisation

## Le système participe à la sensibilisation du grand public

Pour respecter ce principe, il faut veiller à être performant pour ...

### Critère 2 - Le niveau d'engagement entre les acteurs

*Mesurer la proportion des fournisseurs impliqués dans une relation à long terme avec l'acteur de distribution (ind2) permet de juger si les partenariats sont stables et inscrits dans une temporalité longue*

### Critère 14 - Le niveau de participation des parties prenantes (producteurs, transformateurs, consommateurs)

*Faire évaluer par les parties prenantes leur satisfaction quant au niveau de pouvoir liés au fonctionnement du système de distribution (ind14) permet de juger si l'aspect participatif du fonctionnement du système de distribution est effectif*

### Critère 20 - La qualité des liens entre acteurs

*Faire évaluer par les parties prenantes le niveau de confiance des acteurs quant à la relation avec le distributeur/facilitateur (ind20) donne un aperçu de la qualité des liens pouvant donner au système une solidité sociale et relationnelle permettant de faire face aux défis économiques, écologiques et sociaux que pourraient connaître les acteurs des systèmes*

### Critère 21 - Le niveau d'accessibilité des produits à tout type de public

*Mesurer et observer la mixité des catégories socio-professionnelles des consommateurs au sein du système de distribution (ind21) permet de juger si tout type de public peut être partie prenante du système et si ce dernier répond aux besoins de la population*

### Critère 23 - Le niveau de traçabilité des produits

*Faire évaluer par les consommateurs leur satisfaction par rapport au niveau de transparence (ind23) juge si le système permet de conserver une information précise sur la qualité des produits et les modes de production*

### Critère 27 - Le niveau de sensibilisation des participants

*Faire évaluer par les consommateurs l'évolution de leur niveau de sensibilisation (ind28) permet de juger si le système joue son rôle de transformation sociale et de catalyseur des transitions*

Pour atteindre ce principe, il faut veiller à mettre en pratique...

### Critère 36 – Les sources de financement

*La structure de propriété des entreprises devrait être coopérative plutôt que capitalistique et anonyme (ind44 et, leur financement davantage lié à des financements non bancaires (ind45)*

### Critère 38 - L'innovation et l'amélioration des pratiques

*Les entités du système doivent mettre en place des stratégies claires, réalistes et cohérente d'innovation et d'amélioration des pratiques (ind54)*

### Critère 39 - L'implication et l'engagement des parties prenantes (producteurs, transformateurs, consommateurs)

*L'acteur de distribution implique ses parties prenantes via des processus décisionnels participatifs et/ou coopératifs (ind55) et assure un niveau de niveau de pouvoir formel pour ces parties prenantes (ind56)*

### Critère 42 - Les moyens de transmission et d'échanges de savoirs

*Les agriculteurs au sein du système sont intégrés dans un réseau de paysans/d'artisans locaux (ind62) et l'acteur de distribution en est partenaire, et ce dernier promeut des rencontres d'échanges régulières entre acteurs du système (ind63)*

### Critère 50 - L'accessibilité du système de distribution

*L'acteur de distribution veille à pratiquer une marge plus réduite sur les produits de première nécessité (ind87), à se situer proche de transports publics (ind88) et dans tout type de quartiers (ind89), propose des horaires d'ouverture peu contraignants (ind90), réfléchit aux contraintes de participation à son système de distribution (ind91) et s'organise pour être accessible à différents régimes et contraintes alimentaires (ind92)*

### Critère 55 – Les pratiques de sensibilisation

*L'acteur de distribution permet aux consommateurs d'avoir accès aux fermes et entreprises/fournisseurs (ind103), met en œuvre des actions formelles de sensibilisation (ind104) et propose plusieurs types d'informations aux consommateurs et utilise des canaux variés (ind105)*

« Essaimer les valeurs, les pratiques et les objectifs de durabilité et de résilience »



Quelles seraient les relations d'interdépendances entre ces critères ? Quelles pratiques influencent quelles performances ? Dans ma situation/mon projet, comment j'évaluerais ces performances ? Quels critères sont déjà importants pour le développement de mon projet ? Lesquels sont en dehors de ma zone de contrôle ?

## Principe 13 – Energie

## Le système favorise la réduction de l'empreinte énergétique

Pour respecter ce principe, il faut veiller à être performant pour ...

### Critère 6 - L'efficacité de la logistique

| Faire évaluer le niveau de satisfaction des fournisseurs vis-à-vis coûts de la logistique au sein du circuit de distribution (ind6) permet de juger si la logistique au sein du système est efficace d'un point de vue économique et écologique

### Critère 24 – Le niveau d'indépendance énergétique

| Observer le pourcentage d'énergie renouvelable produite par rapport à sa consommation pour chaque entité du système (ind24) permet de juger sa capacité à affronter un choc en termes d'approvisionnement ou de disponibilité des énergies conventionnelles

### Critère 25 – Le taux de réutilisation/recyclage des déchets

| Mesurer pour chaque entité du système le pourcentage de déchets recyclés (ind25) permet de juger de l'impact des entités du système sur l'environnement en termes de déchets

« Réduire la consommation d'énergies fossiles, jusqu'à s'en passer, en maximisant les énergies renouvelables »



Quelles seraient les relations d'interdépendances entre ces critères ? Quelles pratiques influencent quelles performances ? Dans ma situation/mon projet, comment j'évaluerais ces performances ? Quels critères sont déjà importants pour le développement de mon projet ? Lesquels sont en dehors de ma zone de contrôle ?

Pour atteindre ce principe, il faut veiller à mettre en pratique...

### Critère 32 - L'ancrage local de l'emploi

| Les entités économiques du système veilleront à ne pas faire usage de travailleurs temporaires non-résidents (ind37)

### Critère 33 - Les échanges économiques entre les acteurs du territoire

| Les entités du système veillent à maximiser leurs partenariats avec des fournisseurs locaux (ind38) et l'acteur de distribution donne le maximum d'importance aux produits locaux dans sa politique d'achats et de choix de fournisseurs (ind39)

### Critère 38 - L'innovation et l'amélioration des pratiques

| Les entités du système doivent mettre en place des stratégies claires, réalistes et cohérente d'innovation et d'amélioration des pratiques (ind54)

### Critère 41 - La taille des entités

| Le système est composé d'entités à taille humaine, qui favorisent l'intensivité en main d'œuvre plutôt que les machines (ind59) et les investissements (ind60), qui travaillent de façon artisanale (in61)

### Critère 43 - Les pratiques d'élevage

| L'acteur de distribution veille à travailler avec des éleveurs dont les pratiques respectent le bien-être animal : pression à l'hectare (ind64), parcours extérieur (ind65), alimentation équilibrée (ind66), types de traitement (ind67), temps d'engraissement naturel (ind68)

### Critère 44 – La gestion de la fertilisation

| L'acteur de distribution veille à travailler avec des agriculteurs qui utilisent des techniques de fertilisation respectueuses des sols, respectant l'esprit de l'agriculture biologique (ind69, ind70, ind71)

### Critère 45 - La gestion des maladies, des ravageurs et des adventices

| L'acteur de distribution veille à travailler avec des agriculteurs dont la santé n'est pas menacée par l'utilisation de pesticides et herbicides (ind72, ind73)

### Critère 46 - La gestion du sol

| L'acteur de distribution veille à travailler avec des agriculteurs dont les pratiques respectent et régénèrent les sols (ind76, ind77, ind78)

### Critère 50 - L'accessibilité du système de distribution

| L'acteur de distribution veille à pratiquer une marge plus réduite sur les produits de première nécessité (ind87), à se situer proche de transports publics (ind88) et dans tout type de quartiers (ind89), propose des horaires d'ouverture peu contraignants (ind90), réfléchit aux contraintes de participation à son système de distribution (ind91) et s'organise pour être accessible à différents régimes et contraintes alimentaires (ind92)

### Critère 52 – La réduction de l'empreinte énergétique

| Les entités du système veillent à économiser l'énergie (ind95, ind99), à utiliser un maximum d'énergies renouvelables (ind96), optimisent les solutions logistiques (ind97), utilisent des moyens de mobilité douce (ind98)

### Critère 53 – La réduction des déchets

| L'acteur de distribution maximise l'offre de produits non emballés (ind100)

## Principe 14 – Circularité

## Le système favorise la circularité des flux de ressources tout au long de la chaîne

Pour respecter ce principe, il faut veiller à être performant pour ...

### Critère 24 – Le niveau d'indépendance énergétique

/ Observer le pourcentage d'énergie renouvelable produite par rapport à sa consommation pour chaque entité du système (ind24) permet de juger sa capacité à affronter un choc en termes d'approvisionnement ou de disponibilité des énergies conventionnelles

### Critère 25 – Le taux de réutilisation/recyclage des déchets

/ Mesurer pour chaque entité du système le pourcentage de déchets recyclés (ind25) permet de juger de l'impact des entités du système sur l'environnement en termes de déchets

### Critère 26 – Le niveau de gaspillage alimentaire

/ Mesurer la proportion moyenne de produits alimentaires non destinés à la consommation humaine (ind26) permet de juger si le système est le plus optimal possible en termes de production et consommation alimentaire

« Rendre les flux énergétiques et économiques circulaires, améliorer l'efficacité de gestion des ressources »



Quelles seraient les relations d'interdépendances entre ces critères ? Quelles pratiques influencent quelles performances ? Dans ma situation/mon projet, comment j'évaluerais ces performances ? Quels critères sont déjà importants pour le développement de mon projet ? Lesquels sont en dehors de ma zone de contrôle ?

Pour atteindre ce principe, il faut veiller à mettre en pratique...

### Critère 37 - L'autonomie technique et professionnelle

/ Les achats de fournitures (intrants, complément alimentaire bétail, produits pour la transformation, semences etc.) doivent être au maximum locaux (ind46, ind48, ind49, ind50, ind51), la gamme de produits proposés diversifiée (ind47), le poids des subventions dans la constitution du revenu minimale (ind52) et les débouchés commerciaux multiples (ind53)

### Critère 38 - L'innovation et l'amélioration des pratiques

/ Les entités du système doivent mettre en place des stratégies claires, réalistes et cohérente d'innovation et d'amélioration des pratiques (ind54)

### Critère 41 - La taille des entités

/ Le système est composé d'entités à taille humaine, qui favorisent l'intensivité en main d'œuvre plutôt que les machines (ind59) et les investissements (ind60), qui travaillent de façon artisanale (ind61)

### Critère 43 - Les pratiques d'élevage

/ L'acteur de distribution veille à travailler avec des éleveurs dont les pratiques respectent le bien-être animal : pression à l'hectare (ind64), parcours extérieur (ind65), alimentation équilibrée (ind66), types de traitement (ind67), temps d'engraissement naturel (ind68)

### Critère 44 – La gestion de la fertilisation

/ L'acteur de distribution veille à travailler avec des agriculteurs qui utilisent des techniques de fertilisation respectueuses des sols, respectant l'esprit de l'agriculture biologique (ind69, ind70, ind71)

### Critère 45 - La gestion des maladies, des ravageurs et des adventices

/ L'acteur de distribution veille à travailler avec des agriculteurs dont la santé n'est pas menacée par l'utilisation de pesticides et herbicides (ind72, ind73)

### Critère 46 - La gestion du sol

/ L'acteur de distribution veille à travailler avec des agriculteurs dont les pratiques respectent et régénèrent les sols (ind76, ind77, ind78)

### Critère 53 – La réduction des déchets

/ L'acteur de distribution maximise l'offre de produits non emballés (ind100)

### Critère 54 - La réduction du gaspillage alimentaire

/ L'acteur de distribution et en œuvre des mécanismes de valorisation des invendus par le distributeur/facilitateur (ind101) et ne n'émets pas d'exigences quant au calibrage des produits (ind102)

## 55 CRITÈRES ET 105 INDICATEURS PROPOSÉS

CRITÈRES		INDICATEURS PROPOSÉS	
<b>28 Performances</b>			
C-1	Le niveau d'équité de la répartition de la valeur ajoutée	Ind1	L'évaluation par les parties prenantes de l'équité des prix dans le système de distribution
C-2	Le niveau d'engagements entre les acteurs	Ind2	Proportion des fournisseurs impliqués dans une relation à long terme
C-3	La qualité des dynamiques de concurrence	Ind3	Niveau de satisfaction des fournisseurs (producteurs, transformateurs, grossistes) vis-à-vis de la gestion de la concurrence par le distributeur.
C-4	La rentabilité des activités de chacun des acteurs	Ind4	résultat opérationnel par ETP (EBITDA)
C-5	L'efficacité des processus administratifs	Ind5	Niveau de satisfaction des fournisseurs vis-à-vis des processus administratifs au sein du circuit de distribution
C-6	L'efficacité de la logistique	Ind6	Niveau de satisfaction des fournisseurs vis-à-vis coûts de la logistique au sein du circuit de distribution
C-7	La capacité de création d'emplois	Ind7	L'évolution de l'emploi (création) le long de la chaîne grâce au système de distribution
C-8	Le niveau de rémunération des travailleurs (y inclus les indépendants)	Ind8	Pourcentage de travailleurs qui gagnent le salaire minimum vital (en termes absolu) au sein des entités du système
C-9	Le niveau d'équité de la rémunération au sein des structures du système de distribution	Ind9	Rapport entre le salaire mensuel net du travailleur le moins bien payé et celui du travailleur le mieux payé
C-10	Le niveau de stabilité des contrats de travail	Ind10	Pourcentage de contrats à durée indéterminée au sein de chaque entreprise du système
C-11	Le niveau d'intensité du travail	Ind11	Pourcentage des travailleurs travaillant plus de 40 heures par semaine de façon régulière
C-12	Le niveau de satisfaction des travailleurs	Ind12	Niveau de satisfaction au travail
C-13	Le niveau de pénibilité du travail (physique et psychologique)	Ind13	Le niveau de pénibilité ressentie du travail par rapport au secteur
C-14	Le niveau de participation des parties prenantes (producteurs, transformateurs, consommateurs)	Ind14	La satisfaction quant au niveau de pouvoir liés au fonctionnement du système de distribution
C-15	Niveau d'autonomie financière	Ind15	Niveau d'endettement par rapport au chiffre d'affaires
C-16	Le niveau de transmissibilité des entreprises	Ind16	Montant nécessaire pour reprendre l'activité par équivalent temps plein nécessaire au fonctionnement de l'activité
C-17	Santé physique et mentale des animaux	Ind17	Pourcentage de bêtes malades et/ou victimes de lésions chroniques ou régulières par an chez les éleveurs du système
C-18	La santé des cultures végétales	Ind18	Pourcentage de cultures touchées par des maladies et/ou des ravageurs chez les agriculteurs des filières
C-19	La qualité du sol	Ind19	Taux de matière organique
C-20	La qualité des liens entre acteurs	Ind20	Niveau de confiance des acteurs quant à la relation avec le distributeur/facilitateur.
C-21	Le niveau d'accessibilité des produits à tout type de public	Ind21	Mixité des catégories socio-professionnelles des consommateurs
C-22	Le niveau de reconnaissance du travail et des produits du producteur	Ind22	Satisfaction des producteurs et transformateurs par rapport à la reconnaissance de leur travail et de leurs produits par les acteurs du circuit de distribution.
C-23	Le niveau de traçabilité des produits	Ind23	Satisfaction des consommateurs par rapport au niveau de transparence
C-24	Le niveau d'indépendance énergétique	Ind24	Pourcentage d'énergie renouvelable produite par rapport à sa consommation
C-25	Le taux de réutilisation/recyclage des déchets	Ind25	Pourcentage de déchets recyclés
C-26	Le niveau de gaspillage alimentaire	Ind26	Proportion moyenne de produits alimentaires non destinés à la consommation humaine.

C-27	Le niveau de sensibilisation des participants	Ind27	L'évaluation par les consommateurs de l'évolution de leur niveau de sensibilisation
C-28	Le niveau de qualité des produits	Ind28	L'évaluation par les consommateurs de la qualité gustative des produits distribués
	<b>27 pratiques</b>		
C-29	La négociation des termes de l'échange	Ind29	Niveau de pouvoir du vendeur dans la décision quant au prix
C-29	La négociation des termes de l'échange	Ind30	La base sur laquelle le prix est fixé
C-29	La négociation des termes de l'échange	Ind31	Délai de paiement par l'acheteur/par le distributeur
C-29	La négociation des termes de l'échange	Ind32	Existence de pratiques jugées déloyales vis-à-vis des conditions de livraison des fournisseurs
C-30	Le nombre, la fonction et la plus-value/le rôle des acteurs le long du système	Ind33	Nombre d'intermédiaires entre le produit fini et le consommateur
C-30	Le nombre, la fonction et la plus-value/le rôle des acteurs le long du système	Ind34	Pourcentage de produits proposés qui viennent en direct du producteur
C-31	La gestion de la mise concurrence par le distributeur/facilitateur	Ind35	Les modalités des engagements entre les acteurs (durée, niveau de formalité, objet)
C-31	La gestion de la mise concurrence par le distributeur/facilitateur	Ind36	Nombre de producteurs/fournisseurs simultanés pour le même type de produit et modalités/bases de leur sélection
C-32	L'ancrage local de l'emploi	Ind37	Utilisation de travailleurs temporaires non-résidents
C-33	Les échanges économiques entre les acteurs du territoire	Ind38	Le pourcentage de fournisseurs locaux
C-33	Les échanges économiques entre les acteurs du territoire	Ind39	Importance des produits locaux dans la politique d'achat
C-34	Le respect de la législation du travail	Ind40	Existence d'un contrat de travail / de service pour l'ensemble des heures travaillées /facturées
C-34	Le respect de la législation du travail	Ind41	Absence d'infraction avérée à la législation du travail
C-35	Les caractéristiques des contrats de travail	Ind42	Temps partiels subis par rapport à l'ensemble des contrats de travail proposés par la structure
C-35	Les caractéristiques des contrats de travail	Ind43	Possibilité de journée de repos
C-36	Les sources de financement	Ind44	Structure de propriété de l'entreprise
C-36	Les sources de financement	Ind45	Le poids du financement alternatif dans le financement des investissements
C-37	L'autonomie technique et professionnelle	Ind46	Proportion et type de semences achetées sur la quantité totale de semences utilisées (en superficie de SAU)
C-37	L'autonomie technique et professionnelle	Ind47	Nombre de gammes de produits proposés
C-37	L'autonomie technique et professionnelle	Ind48	Proportion de compléments alimentaires achetés localement pour l'alimentation du bétail
C-37	L'autonomie technique et professionnelle	Ind49	Proportion de fourrage acheté localement pour l'alimentation du bétail
C-37	L'autonomie technique et professionnelle	Ind50	Pourcentage d'achats d'intrants non locaux
C-37	L'autonomie technique et professionnelle	Ind51	Pourcentage de produits locaux utilisés dans la transformation
C-37	L'autonomie technique et professionnelle	Ind52	Poids des subventions dans la constitution du revenu disponible
C-37	L'autonomie technique et professionnelle	Ind53	Diversification des débouchés: proportion du chiffre d'affaires auprès du client le plus important par rapport au chiffre d'affaires total
C-38	L'innovation et l'amélioration des pratiques	Ind54	Stratégie d'innovation et d'amélioration
C-39	L'implication et l'engagement des parties prenantes (producteurs, transformateurs, consommateurs)	Ind55	Existence de processus décisionnels participatifs et/ou coopératifs

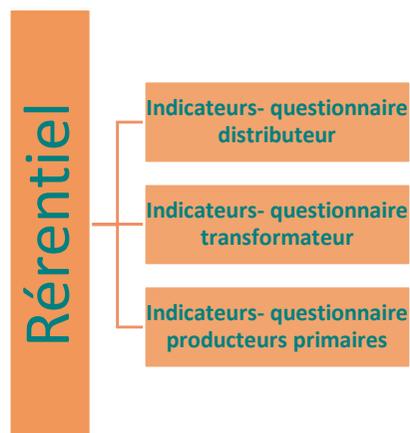
C-39	L'implication et l'engagement des parties prenantes (producteurs, transformateurs, consommateurs)	Ind56	Le niveau de pouvoir formel quant aux décisions liées au fonctionnement du système de distribution
C-40	La contribution aux besoins alimentaires du territoire	Ind57	Part de production liée à l'export
C-40	La contribution aux besoins alimentaires du territoire	Ind58	Pourcentage du chiffre d'affaires issu de la vente de produits locaux et de saison
C-41	La taille des entités	Ind59	Nombre d'ETP par ha de surface agricole utile
C-41	La taille des entités	Ind60	La proportion du chiffre d'affaires consacré à la rémunération du travail par rapport à la proportion du chiffre d'affaires consacré aux amortissements.
C-41	La taille des entités	Ind61	La proportion du chiffre d'affaires réalisé par la vente de produits artisanaux
C-42	Les moyens de transmission et d'échanges de savoirs	Ind62	L'insertion dans un réseau de paysans/d'artisans locaux
C-42	Les moyens de transmission et d'échanges de savoirs	Ind63	Existence de rencontres régulières d'échange entre les acteurs du système (promues par le distributeur)
C-43	Les pratiques d'élevage	Ind64	Nombre d'unités gros bétail (UGB) par hectare de surface agricole utile et par mètre carré de bâtiment.
C-43	Les pratiques d'élevage	Ind65	Existence et utilisation d'un parcours extérieur pour les animaux
C-43	Les pratiques d'élevage	Ind66	Equilibre et diversification de l'alimentation
C-43	Les pratiques d'élevage	Ind67	L'utilisation de traitements hormonaux modifiant le cycle de vie des animaux
C-43	Les pratiques d'élevage	Ind68	Temps d'engraissement pratiqué
C-44	La gestion de la fertilisation	Ind69	Pression en intrants chimiques de synthèse
C-44	La gestion de la fertilisation	Ind70	Pression d'azote
C-44	La gestion de la fertilisation	Ind71	Pression de phosphore
C-45	La gestion des maladies, des ravageurs et des adventices	Ind72	Pression en pesticides et herbicides chimiques
C-45	La gestion des maladies, des ravageurs et des adventices	Ind73	Pression en produits phytosanitaire naturels
C-45	La gestion des maladies, des ravageurs et des adventices	Ind74	Pourcentage de SAU occupée par la culture la plus importante
C-45	La gestion des maladies, des ravageurs et des adventices	Ind75	Temporalité des rotations
C-46	La gestion du sol	Ind76	Nombre de tonnes d'équivalent fumier par ha
C-46	La gestion du sol	Ind77	La profondeur du travail du sol
C-46	La gestion du sol	Ind78	Pourcentage de surface agricole utile non couverte
C-47	L'amélioration de la biodiversité	Ind79	Mixité: Nombre de productions différentes sur la ferme (annuelles, pérennes, élevage)
C-47	L'amélioration de la biodiversité	Ind80	Diversité des cultures pérennes: nombre d'espèces pérennes et de variétés pour chaque espèce.
C-47	L'amélioration de la biodiversité	Ind81	Diversité animale: Nombre d'espèces élevées et nombre de races pour chaque espèce
C-47	L'amélioration de la biodiversité	Ind82	Diversité des cultures annuelles: Nombre d'espèces annuelles et de variétés pour chaque espèce
C-47	L'amélioration de la biodiversité	Ind83	Pourcentage d'espèces ou de variétés anciennes cultivées / races rustiques élevées
C-47	L'amélioration de la biodiversité	Ind84	Superficie des espaces non cultureux par rapport à la SAU
C-48	La gestion de l'eau	Ind85	Volume d'eau utilisé par ha et par provenance

C-49	La conformité des déclarations	Ind86	Existence de pratiques de fraude à la TVA
C-50	L'accessibilité du système de distribution	Ind87	Pratique d'une petite marge (ou différenciée) sur les produits de première nécessité
C-50	L'accessibilité du système de distribution	Ind88	La proximité des moyens de transports publics et de mobilité douce
C-50	L'accessibilité du système de distribution	Ind89	Les caractéristiques socio-économiques des quartiers dans laquelle les magasins/points de distributions sont localisés
C-50	L'accessibilité du système de distribution	Ind90	Les horaires d'ouverture/de livraison
C-50	L'accessibilité du système de distribution	Ind91	Les contraintes d'accès au système de distribution (inscriptions, démarche d'adhésion...)
C-50	L'accessibilité du système de distribution	Ind92	La prise en compte des besoins d'un régime équilibré selon les différentes habitudes ou contraintes alimentaires
C-51	La qualité nutritionnelle et gustative des produits	Ind93	L'utilisation d'additifs alimentaires (conservateurs, édulcorants, exhausteurs de goût artificiels)
C-51	La qualité nutritionnelle et gustative des produits	Ind94	Exigences formelles du distributeur/facilitateur quant à l'utilisation d'intrants chimiques ou de synthèse (certifications, SPG, charte, ...)
C-52	La réduction de l'empreinte énergétique	Ind95	Existence de mécanismes d'économie d'énergie
C-52	La réduction de l'empreinte énergétique	Ind96	L'utilisation d'énergies renouvelables
C-52	La réduction de l'empreinte énergétique	Ind97	Existence de mécanismes formels d'optimisation de la logistique
C-52	La réduction de l'empreinte énergétique	Ind98	Pourcentage des consommateurs utilisant une mobilité douce
C-52	La réduction de l'empreinte énergétique	Ind99	L'utilisation de serres chauffées aux énergies fossiles
C-53	La réduction des déchets	Ind100	Nombre de références non emballées par rapport au nombre total de références totales alimentaires
C-54	La réduction du gaspillage alimentaire	Ind101	Existence de mécanismes de valorisation des invendus par le distributeur/facilitateur
C-54	La réduction du gaspillage alimentaire	Ind102	Existence d'exigences quant au calibrage des produits
C-55	Les pratiques de sensibilisation	Ind103	Accessibilité des fermes / entreprises des producteurs / fournisseurs pour les consommateurs
C-55	Les pratiques de sensibilisation	Ind104	Existence d'actions formelles de sensibilisation
C-55	Les pratiques de sensibilisation	Ind105	Le type d'information mises à disposition des consommateurs et les canaux de communication utilisés

## TROIS DÉCLINAISONS DU RÉFÉRENTIEL SELON LE TYPE D'ACTEUR

Les systèmes alimentaires alternatifs constituent des systèmes complexes, impliquant différents acteurs, de la production jusqu'à la consommation (voir encadré ci-contre). Le référentiel CosyFood a développé des critères et indicateurs qui s'appliquent à l'ensemble des acteurs impliqués dans ces systèmes et certains critères et/ou indicateurs qui ne concernent qu'une partie de ces acteurs. Dans le cadre de ce document, il est choisi de décliner le contenu du référentiel selon les trois types d'acteurs principaux des filières alimentaires : les acteurs de distribution - notre porte d'entrée principale – qu'ils soient vendeurs au détail ou grossistes, les transformateurs et les producteurs primaires.

Ces trois déclinaisons mettent en forme le référentiel selon la question suivante : *en tant qu'acteur au sein d'un système alimentaire, qu'est-ce que ce référentiel implique comme réflexions et/ou pratiques dans mes actions quotidiennes ?* C'est en vertu de cet angle d'approche que les trois « fiches » qui suivent ne reprennent pas la classification en principes et critères, mais organisent les indicateurs et surtout les questions qu'ils posent, selon les différents processus d'activités des trois types d'acteurs mentionnés.



En résumé, l'utilisation première des trois fiches s'adresse aux distributeurs : 1/ pour appliquer le référentiel de durabilité, que dois-je faire (Fiche Distributeur) ? 2/ Si je veux passer mes fournisseurs au crible du référentiel ou évaluer mon impact sur leurs activités, que dois-je interroger dans leurs processus d'activités (Fiche Transformateur et Fiche Producteur primaire)?

### Système alimentaire alternatif ?

La notion de système alimentaire (alternatif) peut parfois porter à confusion : elle peut se définir à l'échelle mondiale, à l'échelle régionale, à l'échelle locale et les critères de durabilité s'expriment alors différemment. C'est pourquoi, dans le cadre du projet et de l'application du référentiel, nous précisons que la notion désigne des filières de distribution organisées en réseaux d'acteurs à partir et au sein d'un territoire délimité, ici la région bruxelloise.

Ces filières alternatives se définissent souvent par toutes leurs pratiques « opposées » au fonctionnement du système alimentaire « conventionnel », mondialisé, industriel et à grande échelle. Cette altérité s'observe en général à partir de trois caractéristiques centrales :

- Des produits différents (bio, de qualité, artisanaux) alliés à des processus de production différents (bio, petite échelle, agriculture paysanne, agroécologie, permaculture, agriculture familiale) ;
- Des réseaux de distribution organisés différemment, réduisant la triple distance entre producteurs et consommateurs (distance physique, nombre d'intermédiaires et distance informationnelle) ;
- Des formes de gouvernance innovantes au sein de ces réseaux pour coordonner et organiser les relations entre les acteurs de la production, de l'achat et de la commercialisation des denrées.

À partir de ces éléments, on peut comprendre que la notion de système alimentaire alternatif englobe des réalités très diverses. Les acteurs qui s'en réclament peuvent proposer une des trois caractéristiques (un magasin bio) ou une combinaison entre elles (par ex. un magasin coopératif de producteurs et consommateurs qui vend uniquement des produits bio), ce qui est plus souvent le cas.

Les trois filières partenaires du projet, qui ont co-construit le référentiel, proposent chacune une combinaison entre ces trois ensembles de caractéristiques, en faisant leur propres choix selon l'essence de leurs projets respectifs. Elles entrent toutes les trois, malgré des fonctionnements différents, dans la catégorie des systèmes alimentaires alternatifs.

## Fiche « Distributeur-Grossiste »

### QUELLE EST MA POLITIQUE D'ACHAT ET DE VENTE ?

En général, combien y a-t-il d'intermédiaires entre le produit fini et le consommateur dans mon système? (ind33) Quel pourcentage de produits viennent en direct du producteur? (ind34)

Quel pourcentage de mes fournisseurs est localisé en Belgique? (ind38)

Quelle marge moyenne j'applique et comment est perçue l'équité des échanges par mes fournisseurs? (ind1) Et sur les produits de premières nécessités, ma marge est-elle plus réduite pour les rendre accessibles? (ind87)

Quel type d'engagement je propose à mes fournisseurs? (ind35)

Qui fixent les prix d'achats et comment sont-ils fixés? (ind29-30)

Quel est le délai de paiement offert à mes fournisseurs? (ind31)

Quelles conditions de livraisons sont offertes à mes fournisseurs? (ind32)

Combien de gammes de produits puis-je proposer? (ind47)

Quel pourcentage de mon chiffre d'affaires est généré par la vente de produits locaux et de saison? (ind58) Par la vente de produits artisanaux (ind61)

Combien ais-je de fournisseurs/producteurs pour chaque produit? (ind36)

### QUELLE EST LA GOUVERNANCE DE MON SYSTÈME ?

Quel niveau de pouvoir je donne à mes parties prenantes pour les prises de décision (ind56) et par quels processus (ind55)? Sont-elles satisfaites? (ind14)

Quel niveau de transparence j'offre à mes clients? (ind23)

Quels sont les échanges entre acteurs que je promeus? (ind63)

Dans quels réseaux suis-je intégré (ind62)?

### SUIS-JE AUTONOME AU NIVEAU FINANCIER ?

Quelle est ma dépendance par rapport aux emprunts externes? (ind15)

Mon entreprise est-elle facilement transmissible (ind16)

Quelles sont mes stratégies de financement (ind45) et quelle

est la structure de propriété de mon entreprise? (ind44)

Quels sont les éléments constitutifs de mon chiffre d'affaires (ind52)?

Quelle est la taille de mon entreprise (ind60)?

### QUELLE EST MA POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ ?

Quelles sont les catégories socio-professionnelles de dominantes au sein de ma clientèle? Catégories socio-professionnelles des consommateurs (ind21)

Dans quels types de quartiers suis-je intégré? (ind89)

Mon offre tient-elle compte de régimes alimentaires particuliers (ind92)

Suis-je situé à proximité de transports publics? (ind88)

Mes horaires d'ouverture sont-ils suffisants (ind90)

Y a-t-il des contraintes pour acheter les produits que je propose? (ind91)

### QUELLE EST MA POLITIQUE ÉCOLOGISTE ?

Quelle est mon niveau d'utilisation d'énergie renouvelable (ind24)

Quelle est ma politique de gestion des déchets (ind25, ind100) et ma politique anti gaspillage alimentaire (ind26, ind101, ind102)

Quelle est ma politique énergétique? (ind95, ind96, ind97, ind98)

Quelles sont mes exigences en termes de pratiques agricoles et de production (ind93, ind94)?

→ Il convient ici de prendre en considération tous les indicateurs liés aux pratiques de production et de transformation (voir fiche « producteur primaires » : pratiques d'élevage, gestion de la fertilisation, gestion des maladies; voir fiche « transformateur » : pratiques de certification de qualité)

### QUELLE EST MA POLITIQUE D'EMPLOI ?

Quel est mon niveau de revenu? (ind4) et celui de mes travailleurs (ind8)?

Quel est le rapport salarial au sein de ma structure? (ind9)

Quels types de contrats sont proposés à mes employés? (ind10, ind42, ind43)

Quel est le nombre moyen d'heure travaillées, en ce qui me concerne et au niveau de mes employés (ind11)

Quelle est ma satisfaction au travail (ind12)

Quel est le niveau de pénibilité de mon travail et de celui de mes employés éventuels (ind13)

Est-ce que je respecte entièrement la législation du travail? (ind40, ind41)

### QUELLE MA STRATÉGIE D'INNOVATION ?

Quelle est ma stratégie d'innovation et d'amélioration de la durabilité? (ind54)

Quelles sont mes stratégies de sensibilisation à la durabilité? (ind103, ind104, ind105)

Quels sont les échanges entre acteurs que je promeus? (ind63) Dans quels réseaux suis-je intégré (ind62)?

### QUELS SONT MES IMPACTS DIRECTS ?

Mes fournisseurs peuvent-ils créer des emplois grâce à notre partenariat? (ind7)

Mes fournisseurs sont-ils satisfaits de la façon dont ils sont mis ou non en concurrence? (ind3)

Sont-ils satisfaits des processus administratifs? (ind5)

Des processus logistiques? (ind6)

Mes fournisseurs/producteurs sont-ils satisfaits de la reconnaissance qu'ils retirent de leur travail grâce à la participation à mon circuit de distribution? (ind22)

Ont-ils confiance dans la pérennité de notre relation sur le long terme? (ind20)

Les consommateurs au sein de mon système de distribution se sentent-ils suffisamment sensibilisés? (ind27)

## Fiche « Transformateur »

### QUELLE EST MA POLITIQUE D'ACHAT ET DE VENTE ?

Quel pourcentage de produits (matière première) vient en direct du producteur ? (ind34)

Quel pourcentage de mes fournisseurs de matières premières est localisé en Belgique ? (ind38)

Quelle marge moyenne j'applique et comment est perçue l'équité des échanges par mes fournisseurs ? (ind1)

Quel type d'engagement je propose à mes fournisseurs ? (ind35)

Qui fixent les prix d'achats et comment sont-ils fixés ? (ind29-30)

Quel est le délai de paiement offert à mes fournisseurs ? (ind31)

Quelles conditions de livraisons sont offertes à mes fournisseurs ? (ind32)

Combien de gammes de produits puis-je proposer ? (ind47)

Quel pourcentage de mon chiffre d'affaires est généré par la vente de produits locaux et de saison ? (ind58) Par la vente de produits artisanaux (ind61)

Combien ais-je de fournisseurs/producteurs pour chaque produit ? (ind36)

### QUELLE EST LA GOUVERNANCE DE MON SYSTÈME ?

Quel niveau pouvoir je donne à mes parties prenantes pour les prises de décision (ind56) et par quels processus (ind55) ? Sont-elles satisfaites ? (ind14)

Quel niveau de transparence j'offre à mes clients ? (ind23)

Quels sont les échanges entre acteurs que je promeus ? (ind63)

Dans quels réseaux suis-je intégré (ind62) ?

### SUIS-JE AUTONOME AU NIVEAU FINANCIER ?

Quelle est ma dépendance par rapport aux emprunts externes ? (ind15)

Mon entreprise est-elle facilement transmissible (ind16)

Quelles sont mes stratégies de financement (ind45) et quelle est la structure de propriété de mon entreprise ? (ind44)

Quels sont les éléments constitutifs de mon chiffre d'affaires (ind52) ?

Mes créneaux commerciaux sont-ils assez diversifiés ? (ind53)

Quelle est la taille de mon entreprise (ind60) ?

### QUELLE EST MA POLITIQUE ÉCOLOGISTE ?

Quelle est mon niveau d'utilisation d'énergie renouvelable (ind24)

Quelle est ma politique de gestion des déchets (ind25, ind100) et ma politique anti gaspillage alimentaire (ind26, ind101, ind102)

Quelle est ma politique énergétique ? (ind95, ind96, ind97, ind98)

Quelle est mon niveau d'utilisation d'additifs alimentaires. (ind93)

Quelles sont mes exigences en termes de pratiques agricoles et de production (ind94) ?

- Il convient ici de prendre en considération tous les indicateurs liés aux pratiques de production (voir fiche « producteur primaires » : pratiques d'élevage, gestion de la fertilisation, gestion des maladies)

### QUELLE EST MA POLITIQUE D'EMPLOI ?

Quel est mon niveau de revenu ? (ind4) et celui de mes travailleurs (ind8) ?

Quel est le rapport salarial au sein de ma structure ? (ind9)

Quels types de contrats sont proposés à mes employés ? (ind10, ind42, ind43)

Quel est le nombre moyen d'heure travaillées, en ce qui me concerne et au niveau de mes employés (ind11)

Quelle est ma satisfaction au travail (ind12)

Quel est le niveau de pénibilité de mon travail et de celui de mes employés éventuels (ind13)

Est-ce que je respecte entièrement la législation du travail ? (ind40, ind41)

### QUELLE MA STRATÉGIE D'INNOVATION ?

Quelle est ma stratégie d'innovation et d'amélioration de la durabilité ? (ind54)

Quelles sont mes stratégies de sensibilisation à la durabilité ? (ind103, ind104, ind105)

Dans quels réseaux suis-je intégré (ind62) ?

## Fiche « Producteur primaire »

### QUELLE EST MA POLITIQUE D'ACHAT ET DE VENTE ?

Quel pourcentage de mes fournisseurs de matières premières est localisé en Belgique ? (ind38)  
Quelle liberté ais-je pour fixer mes prix de vente ? (ind29) ?  
Comment je fixe mes prix de vente ? (ind30)  
Quel type d'engagement je propose à mes fournisseurs ? (ind35)  
Combien de gammes de produits puis-je proposer ? (ind47)  
Quel est mon niveau d'utilisation de semences locales ? (ind46)  
Quelle est mon taux de compléments alimentaires achetés localement pour l'alimentation du bétail ? (ind48) Et pour le fourrage ? (ind49)  
Quel est mon taux d'achats d'intrants non locaux ? (ind50)  
Quelle part de ma production est destinée à l'exportation ? (ind57)

### QUELLE MA STRATÉGIE D'INNOVATION ?

Quelle est ma stratégie d'innovation et d'amélioration de la durabilité ? (ind54)  
Quelles sont mes stratégies de sensibilisation à la durabilité ? (ind103, ind104, ind105)  
Dans quels réseaux suis-je intégré (ind62) ?

### PRATIQUES D'ÉLEVAGE

Quel est le niveau de santé des animaux ? (ind17)  
Quel est le nombre d'UGB par ha se SAU et mètre carré de bâtiment (ind64)  
Suis assez exigeant sur l'existence et utilisation d'un parcours extérieur (ind65)  
Quel est le niveau d'équilibre de l'alimentation de mon bétail ? (ind66)  
Quelle utilisation de traitements hormonaux modifiant le cycle de vie (ind67)  
Quel temps d'engraissement pratiqué ? (ind68)  
Quel est le niveau de diversité animale de mon projet ? (ind81)  
Quel est le pourcentage de mon cheptel de race rustique (ind83)

### SUIS-JE AUTONOME AU NIVEAU FINANCIER ?

Quelle est ma dépendance par rapport aux emprunts externes ? (ind15)  
Mon entreprise est-elle facilement transmissible (ind16)  
Quelles sont mes stratégies de financement (ind45) et quelle est la structure de propriété de mon entreprise ? (ind44)  
Quels sont les éléments constitutifs de mon chiffre d'affaires (ind52) ?  
Mes créneaux commerciaux sont-ils assez diversifiés ? (ind53)  
Quelle est la taille de mon entreprise (ind59, ind60) ?

### QUELLE EST MA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ?

Quelle est mon niveau d'utilisation d'énergie renouvelable (ind24)  
Quelle est ma politique de gestion des déchets (ind25, ind100) et ma politique anti gaspillage alimentaire (ind26)  
Quelle est ma politique énergétique ? (ind95, ind96, ind97, ind98)

### GESTION DE LA FERTILISATION, DES SOLS ET DE L'EAU

Quel est le niveau de qualité de mon sol ? (ind19)  
Quelle est la pression en intrants chimiques de synthèse que j'exerce ? (ind69) LA pression d'azote ? (ind70) La pression de phosphore ? (ind71)  
Quel est le nombre de tonnes d'équivalent fumier par ha que j'applique ? (ind76)  
Quelle est la profondeur de mon travail du sol ? (ind77)  
Quel est le pourcentage de SAU non couverte sur mes parcelles chaque année (ind78)  
Quels sont mes pratiques de gestion de l'eau (ind85)

### QUELLE EST MA POLITIQUE D'EMPLOI ?

Quel est mon niveau de revenu ? (ind4) et celui de mes travailleurs (ind8) ?  
Quel est le rapport salarial au sein de ma structure ? (ind9)  
Quels types de contrats sont proposés à mes employés ? (ind10, ind42, ind43)  
Quel est le nombre moyen d'heure travaillées, en ce qui me concerne et au niveau de mes employés (ind11)  
Quelle est ma satisfaction au travail (ind12)  
Quel est le niveau de pénibilité de mon travail et de celui de mes employés éventuels (ind13)  
Est-ce que je respecte entièrement la législation du travail ? (ind40, ind41)

### GESTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES MALADIES, RAVAGEURS, ADVENTICES

Quel est le niveau de santé de mes cultures (ind18)  
Quel est le niveau de mixité de mes cultures ? (ind79)  
Quel est le niveau de diversité des cultures pérennes ? (ind80)  
Quel est le niveau de diversité de mes cultures annuelles (ind82)  
Quel est le pourcentage de variétés anciennes que j'utilise ? (ind83)  
Quelle est la surface des espaces non culturaux dédiés à la biodiversité par rapport à la SAU (ind84)